



L'AMI DE REZÉ

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE REZÉ

26

MARS 1997

Participation : 10 F

Le mot du Président

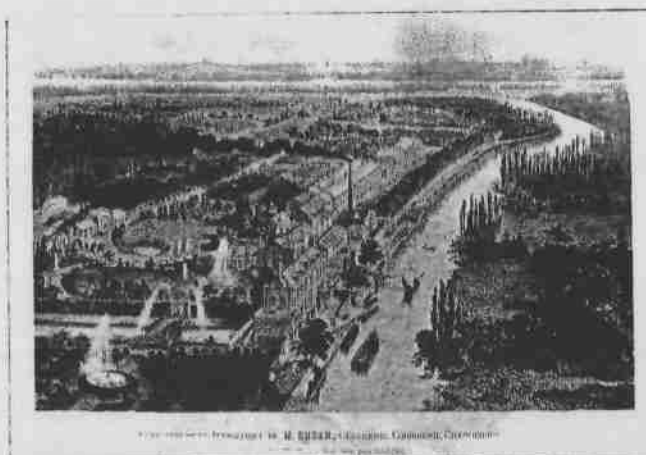
L'année 1997 devrait être marquée par une grande satisfaction, le démarrage des travaux de restauration du Château de la Balinière. Pour la ville de Rezé, pour tous ses habitants, ce sera un "plus" important. Dans le même ordre d'idée, saluons la restauration très fine de l'orgue de l'église Saint Paul qui vient de se terminer.

Dans les débuts de l'existence de notre association, on nous demandait parfois ce que nous comptions faire pour sauver la tannerie de la Rousselière de la ruine. Nous répondions invariablement que ce remarquable témoin de l'industrie du 19^e siècle finissant se trouvait à Vertou et que nous ne pouvions, hélas, pas faire grand chose. Aussi, lorsque nous avons appris que l'Association *Entreprise et Patrimoine Industriel* souhaitait le sauvetage de cet ensemble et élaboré un projet sérieux de réhabilitation, nous lui avons immédiatement apporté notre soutien, conjointement avec l'Association "*Vertou au fil des temps*".

Nous avons invité nos adhérents à participer à l'opération "portes ouvertes" organisée par les membres des 3 associations citées. Par leur nombre, les Rezéens ont marqué l'intérêt qu'ils portaient à l'opération. Celle-ci est d'importance et dépasse les moyens d'une commune comme Vertou. Mais, nous sommes persuadés que si le District et le Département mesurent l'enjeu comme il convient, le projet peut être mené à bien. Plusieurs promoteurs lorgnent actuellement sur le site mais c'est pour tout raser et y faire une opération immobilière. Alors, les décideurs n'ont pas de temps à perdre.

Dans ce numéro, nous reproduisons l'article que la revue *Ar Men* a consacré à la tannerie de la Rousselière et un document publié par l'Association *Entreprise et Patrimoine Industriel*. Nous reproduisons également une photo exceptionnelle des ouvriers de cette tannerie prise vers 1880, ceci grâce à M. Pierre Devin, descendant direct des fondateurs, et sa cousine Mme Artaud, du village de la Chaussée.

Nos amis de Vertou travaillent actuellement à l'histoire de cette entreprise. Connaissant leur rigueur, nul doute que nous ayons prochainement un apport important à joindre aux pièces existantes. Pour notre part, en rapport avec cette branche industrielle, nous joignons ici un dossier sur la tannerie Suser.

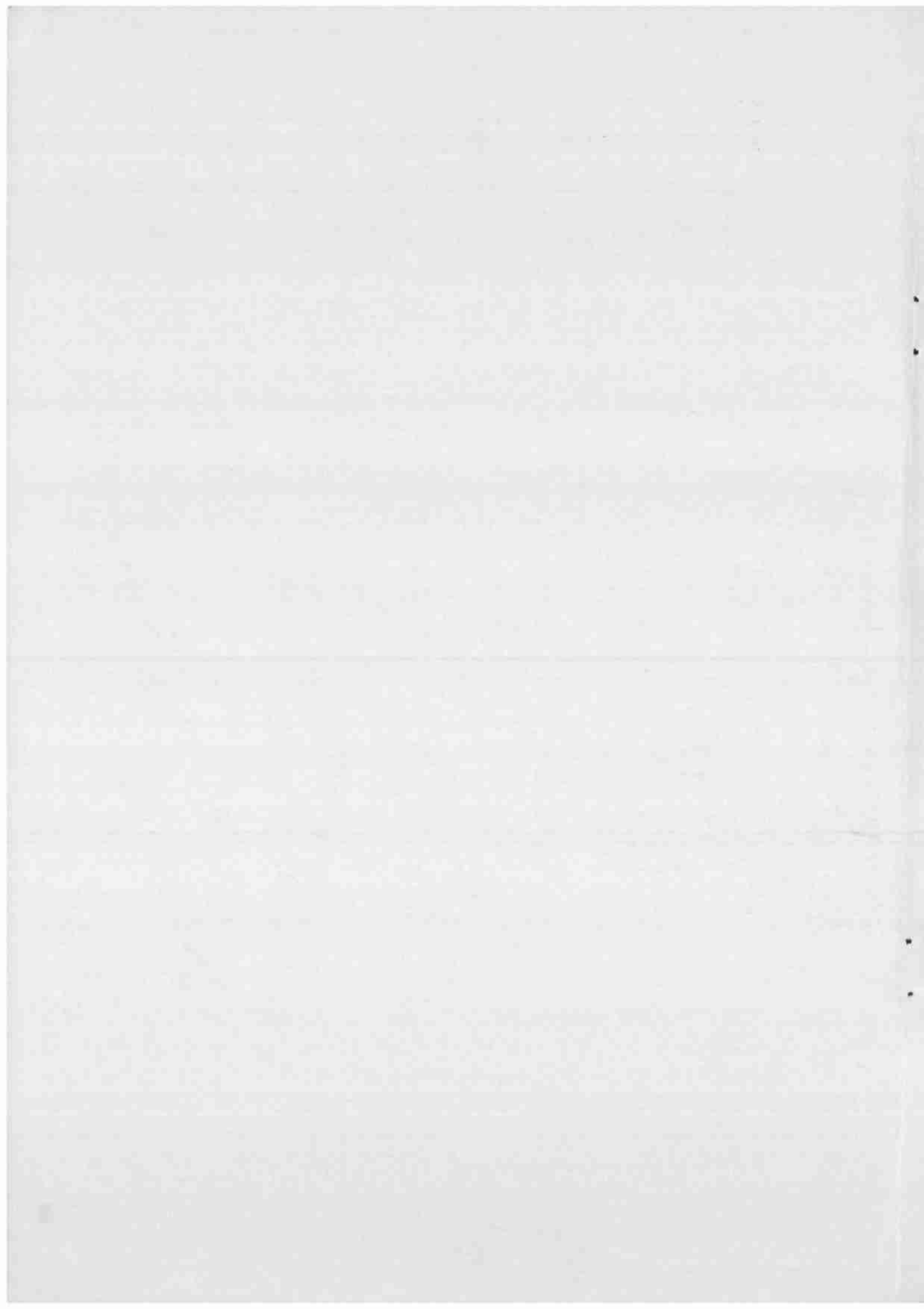


Sur le plan de la recherche historique, les travaux de nos amis Héliette Proust et Yann Vince se sont concrétisés par la parution de deux ouvrages que, sans doute, tous nos adhérents auront entre les mains. On y découvrira l'histoire du Château de Rezé dont beaucoup, parmi les nouveaux Rezéens, ignorent tout. Les auteurs nous narrent avec bonheur la mémoire des lieux. Le second ouvrage nous restitue l'histoire des municipalités de Rezé, ce qui est d'un très grand intérêt pour comprendre le Rezé d'aujourd'hui. Gageons que tous nous ferons connaître autour de nous ces travaux. Nous avons espéré une parution plus précoce mais, selon la formule consacrée, des circonstances indépendantes de notre volonté en ont décidé autrement. Bonne lecture à tous !

LE PRÉSIDENT
M. KERVAREC

SOMMAIRE

	Pages
<i>La tannerie de la Rousselière (F. THUAL)</i>	3
<i>La tannerie Suser (M. KERVAREC)</i>	8
<i>Un Rezéen méconnu (Y. VINCE)</i>	15
<i>L'urbanisation de Trentemoult au 19^e s. (S. BRIAND)</i>	19
<i>Des Rezéens du 15^e siècle (M. KERVAREC)</i>	26
<i>Le Château de la Balinière (H. PROUST - L. BIRON)</i>	32



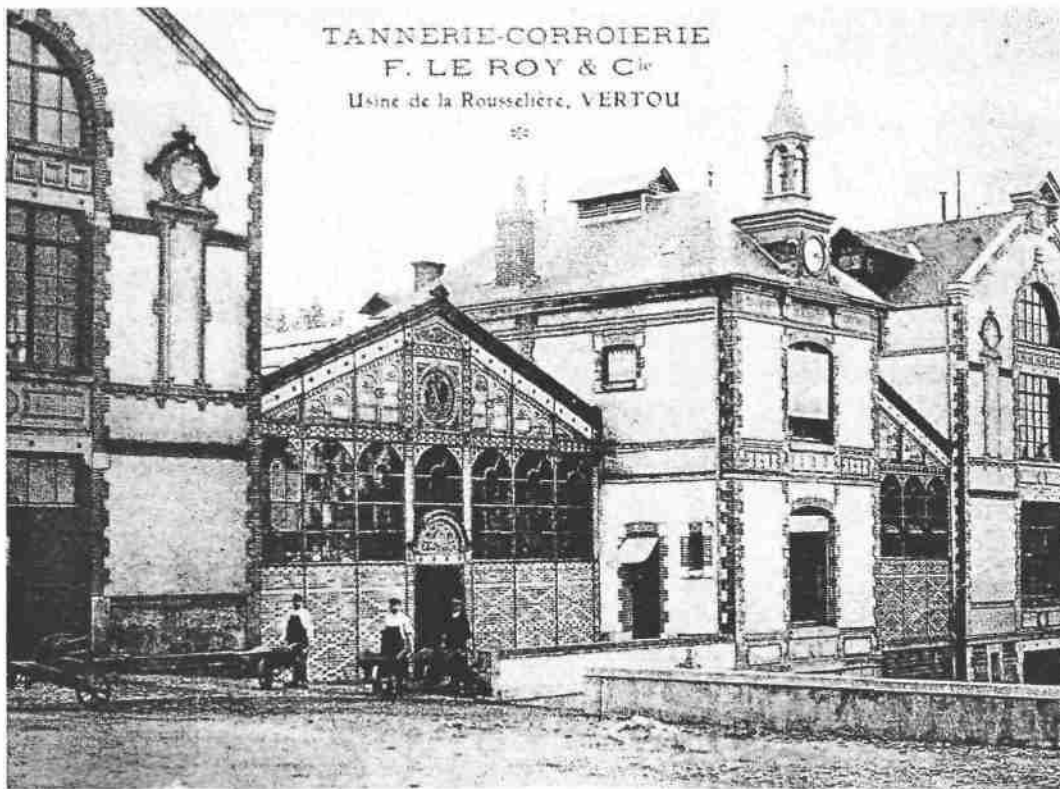
Un témoin de l'architecture industrielle nantaise à réhabiliter

Si l'on trouve les financements, l'ancienne tannerie-corroierie F. Le Roy & C^{ie} de la Rousselière, à Vertou, pourrait accueillir un jour une "Maison de l'aventure industrielle".

Pierre-Félix Devin avait, aux dires de son entourage, la "maladie de la pierre". Une passion plus qu'une pathologie qu'il va mettre à exécution en posant, face à la maison de ses beaux-parents, la première pierre d'une tannerie-corroierie, située au bord de l'Illette, un affluent de la Sèvre-Nantaise, sur la commune de Vertou, à la frontière de Rezé. Nous sommes en 1850 : "L'entreprise emploie cinq personnes et s'approvisionne directement auprès des bouchers, qui tuent eux-mêmes les bêtes, puis, progressivement, auprès des abattoirs", peut-on lire dans

timents collatéraux. Reprise en 1898 par la société Les Frères Le Roy, la tannerie-corroierie, que l'on présente comme une entreprise modèle, emploiera jusqu'à deux cents personnes. Mais la concurrence du caoutchouc et la motorisation réduisent considérablement la demande en cuir. Le déclin de la filière s'amorce dans les années 1920. Et malgré un regain d'activité dû aux commandes de l'armée allemande pendant l'Occupation, l'usine cesse complètement de fonctionner en 1954. Il ne reste plus aujourd'hui de cette aventure que les cent cinquante

suscité la convoitise d'agents immobiliers. Il semble que les cinq propriétaires actuels (logements et entrepôts) seraient favorables à la solution avancée par l'association Entreprise et patrimoine, à savoir muer l'ancienne tannerie en "Maison de l'aventure industrielle". "Le bâtiment présente un intérêt architectural indéniable, souligne Arnaud Biette, président de l'association. D'abord pour la façade du château central et les deux ailes, qui manifestent une forte volonté d'intégration au paysage. La recherche décorative est allée dans le détail. On a utilisé des émaux, contemporains de la brasserie nantaise la Cigale, dont on retrouve les mêmes couleurs. Outre les moellons, en grès et schistes propres à la région, la construction s'appuie sur des briques émaillées, rouges, blanches ou vernissées, et des moulures en terre cuite. Pour une usine, c'est excessivement décoratif. Et la grande halle est la dernière de ce genre dans la région."



"Il est temps de compenser la faiblesse de la culture technique en France"

Pour l'architecte Antoine Humeau, "c'est bien la marque d'une industrie en pleine révolution. L'utilisation de poutres en fer montre qu'elle a subi les influences d'architectes anglais, qui se sont illustrés par le mélange du fer pour les longues portées, et du verre, notamment lors de la construction du Crystal Palace. Ici, on le voit dans la halle de 600 m², où se trouve un point d'appui en chevron courbe. Il ne faut pas oublier la tradition du commerce nantais, qui a favorisé les échanges. Les structures métalliques font souvent appel au zinc, fortement travaillé dans la région."

En annexe de l'usine proprement dite, un atelier riverain de 1 100 m² présente lui aussi une particularité technologique. En effet, ce fut l'une des toutes premières fois que l'on utilisait le béton armé dans l'édification d'un bâtiment. Mais, fin du fin, les constructeurs ont conservé la forme des poteaux évasés et poutres de chêne employées auparavant dans les structures et charpentes. "Contrairement à Rennes ou à Cholet (qui s'est doté d'un musée du

L'usine a connu un siècle d'activité, et a employé jusqu'à deux cents personnes. Aujourd'hui (page suivante), il reste de beaux vestiges émaillés et des témoignages architecturaux (les premières utilisations du béton armé, l'alliance du verre et des poutres à longue portée en fer...). Pierre Devin, 81 ans, petit-fils du fondateur, était présent lors de la journée portes ouvertes organisée en novembre dernier par trois associations.

le bulletin des Amis de Rezé, l'une des trois associations (1) venues au chevet de l'édifice, qui a fermé définitivement ses portes après un siècle d'activité. Entre temps, l'entreprise a prospéré, s'est agrandie une première fois sur l'arrière à l'initiative du fondateur. Elle connaît une seconde extension, vraisemblablement en 1896, conduite par Louis Devin, fils du précédent, qui a pris les rennes de la tannerie en 1894, lors du départ en retraite de son père. C'est alors que sont ajoutés les deux bâ-

(1) Les Amis de Rezé, Entreprise et patrimoine, Vertou au 21 des temps.

cuves enterrées, quelques crochets et séchoirs. "En revanche, et malgré un incendie qui a endommagé une partie de l'édifice, on a la chance d'avoir un ensemble suffisamment complet sous les yeux pour nous permettre de comprendre comment il fonctionnait", note Antoine Humeau, l'un des architectes chargés de concevoir le programme de réhabilitation. Installés sur un terrain d'un hectare à proximité d'une ZAC (zone d'aménagement concerté), les bâtiments offrent une superficie totale de 3 600 m², répartis en deux endroits. Si l'espace a

Textile). Nantes est totalement dépourvue de sites rappelant son riche passé industriel. La MAI devra avoir cette vocation. Entre autres", précise Arnaud Biette, initiateur du projet, et qui a d'ores et déjà noué un partenariat avec le CNAM (Conservatoire national des arts et métiers), et obtenu l'aval de grandes entreprises de la région, comme EDF, l'Aérospatiale, la DCN d'Indret, et officieusement celui de la municipalité vertavienne.

Un panorama de l'aventure industrielle

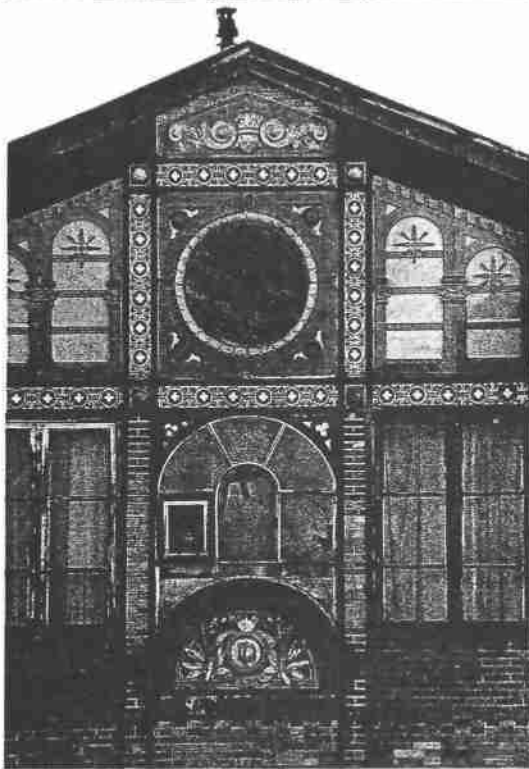
Car au-delà de la préservation du patrimoine, l'étude de faisabilité de la MAI prévoit d'implanter la salle d'exposition de l'évolution des techniques industrielles dans l'ancienne halle de 600 m². Elle pourrait notamment accueillir quelques-unes des 80 000 pièces conservées par le CNAM à Paris, au musée national des Techniques, le premier du genre au monde, puisqu'il date de... 1795 ! Cette vénérable institution souhaite en effet s'étendre et cherche à se rattacher à des structures régionales. Il va de soi qu'une future Maison de l'aventure industrielle en Pays nantais conviendrait fort bien à ce projet en accueillant, en plus des richesses matérielles collectées sur place, une partie des collections parisiennes du CNAM.

Dans les divers ateliers pourront être aménagés un panorama de l'aventure industrielle nantaise, l'histoire de la tannerie, un espace d'accueil pour le public, d'autres ouverts aux entreprises, des lieux de séminaires et de formation, etc.

"La MAI devra être pluridisciplinaire et couvrir les aspects sociologiques, architecturaux, techniques, historiques, ethnologiques et économiques des filières industrielles. Il est temps de compenser la faiblesse de la culture technique en France. Déjà, le mouvement a démarré dans le pays avec la rénovation de la chocolaterie Meunier, en région parisienne, et le succès grandissant du tourisme industriel", observe Arnaud Biette, dont le projet de MAI s'élève, frais d'études, de réhabilitation, de rénovation, de personnel compris, à dix-huit millions de francs.

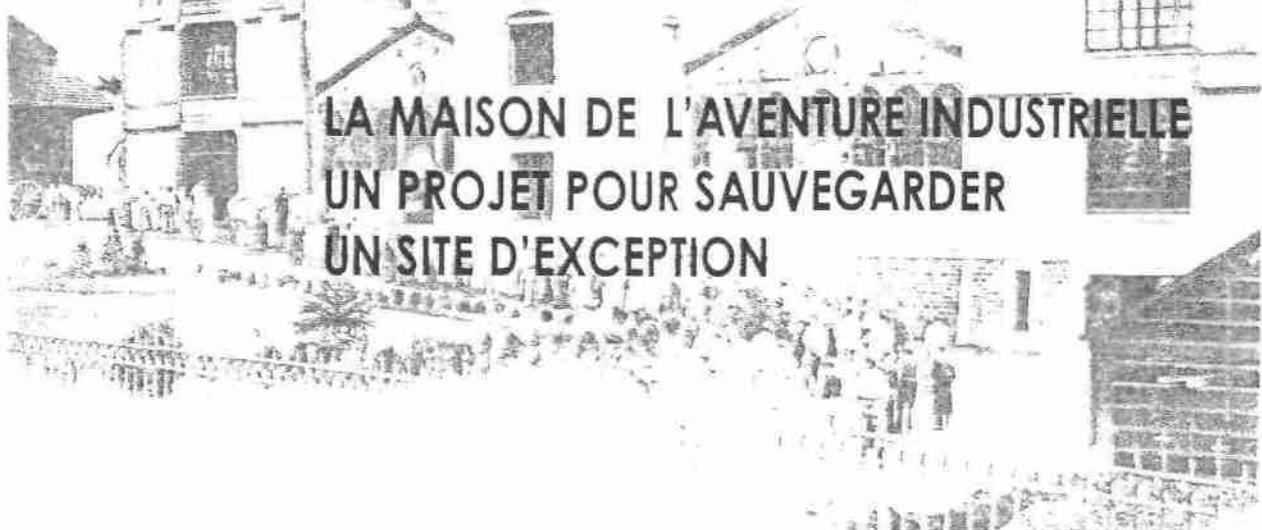
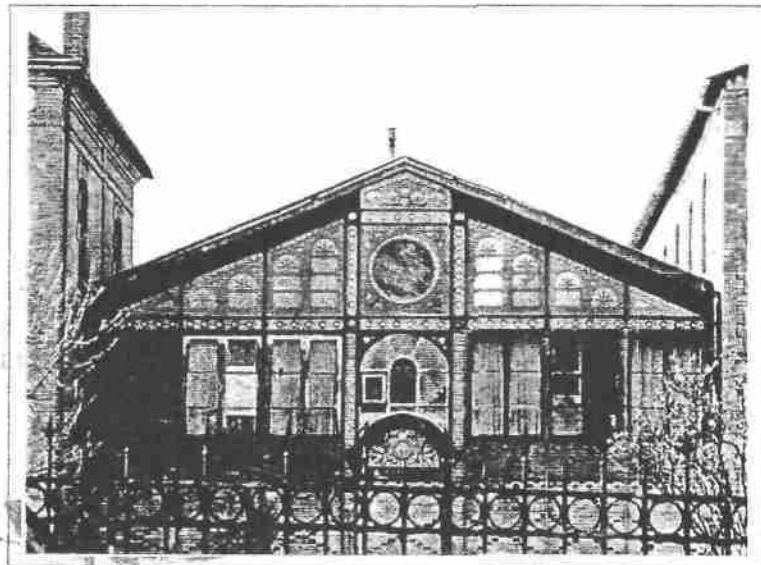
Reste à boucler rapidement les financements. Car l'objectif est de faire démarrer les travaux en 1998 pour être opérationnel en l'an 2000. Alors peut-être l'horloge du fronton, calée sur la pendule du bureau de monsieur le directeur, remontera-t-elle le temps.

Frédéric Thual





LA TANNERIE LE ROY UN SITE D'EXCEPTION POUR ACCUEILLIR UN PROJET DE CULTURE INDUSTRIELLE



LA MAISON DE L'AVENTURE INDUSTRIELLE UN PROJET POUR SAUVEGARDER UN SITE D'EXCEPTION



LA TANNERIE LE ROY, UN LIEU

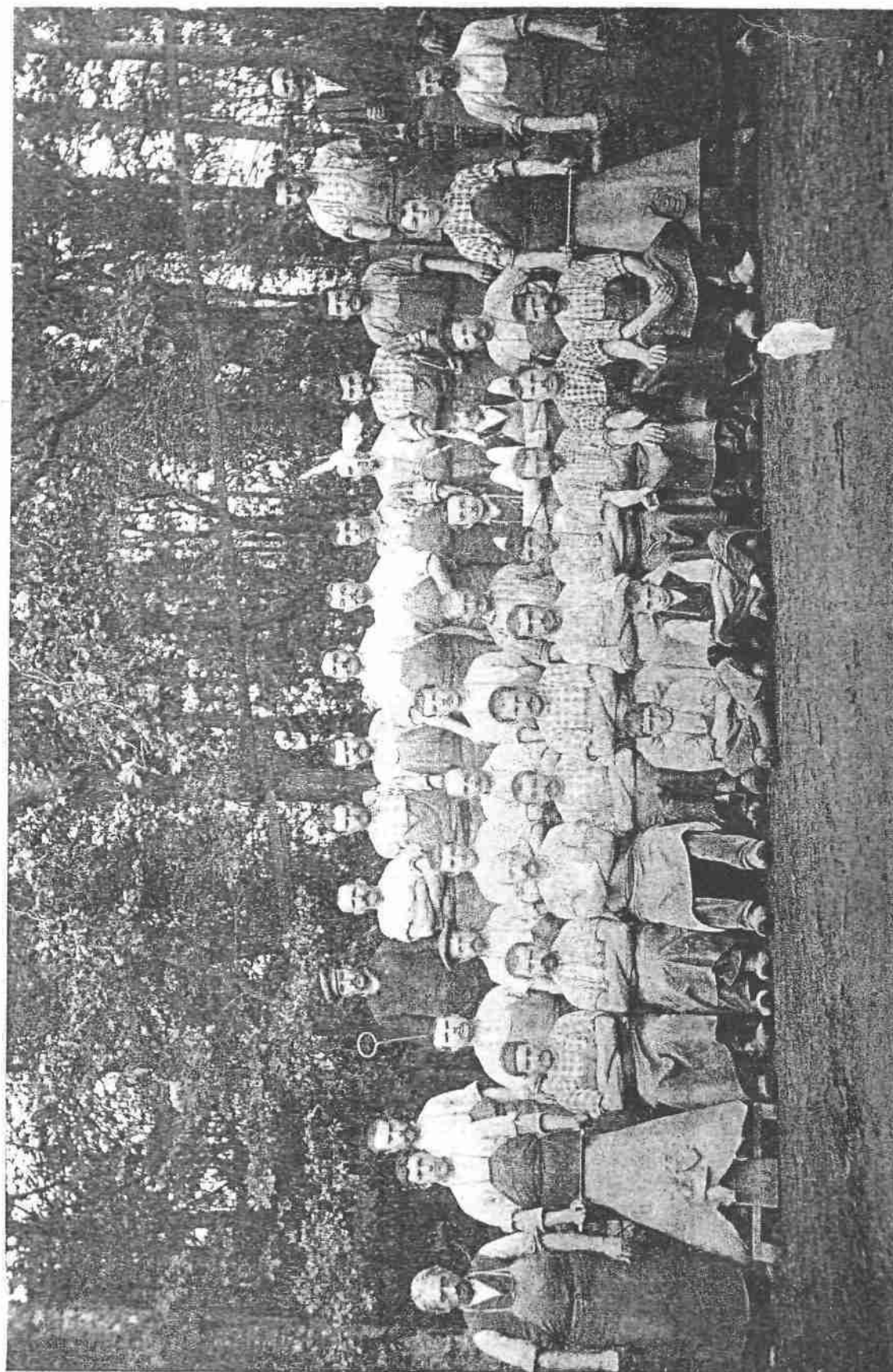
- Un lieu de confluence
confluence de deux rivières, carrefour d'axes routiers majeurs à la porte sud de l'agglomération nantaise.
- Un lieu de mémoire d'une activité industrielle autrefois importante pour la région un lieu reconnu et protégé comme un véritable patrimoine.
- Un lieu à forte potentialité d'adaptation, vaste, modulable, en bon état de conservation, capable de répondre aux différentes vocations de la Maison de l'Aventure Industrielle.



LA TANNERIE LE ROY, UNE ARCHITECTURE

- Une architecture où monumentalité et ornementation sont dévouées à la glorification de l'industrie.
- Une architecture où s'est réalisée l'adéquation entre fonctionnalisme et esthétisme, au service de "l'usine modèle" et de la modernité.
- Une architecture représentative de l'histoire de la construction industrielle.

**LA MAISON DE L'AVENTURE INDUSTRIELLE
LA RENCONTRE D'UN LIEU ET D'UN PROJET**



LEGENDE : OUVRIERS DE LA TANNERIE DE LA ROUSSELIERE (1880). DOCUMENT : P. DEVIN, M.F. ARTAUD

LA TANNERIE SUSER

LE NOM DE LA FAMILLE SUSER APPARAÎT DANS LA PRESSE EN 1834 EN RELATION AVEC UN FAIT DIVERS. Henri Suser, le père du fondateur de la tannerie de la Morinière, est mis en cause dans une affaire de rixe avec coup à l'arme blanche. En fait, il s'agit d'une séquelle des affrontements qui, deux ans plus tôt, ont vu face à face les légitimistes et leurs adversaires unis pour la circonstance, du moins dans la région. Henri Suser, le père, appartenait vraisemblablement à la Garde Nationale et s'était alors heurté à un nommé Sansoucy, fermier à Carquefou et insurgé. Deux ans plus tard, lors d'une partie de chasse avec un ami, Suser se retrouva face à face avec le dit fermier, d'où la rixe et le coup de couteau de chasse.

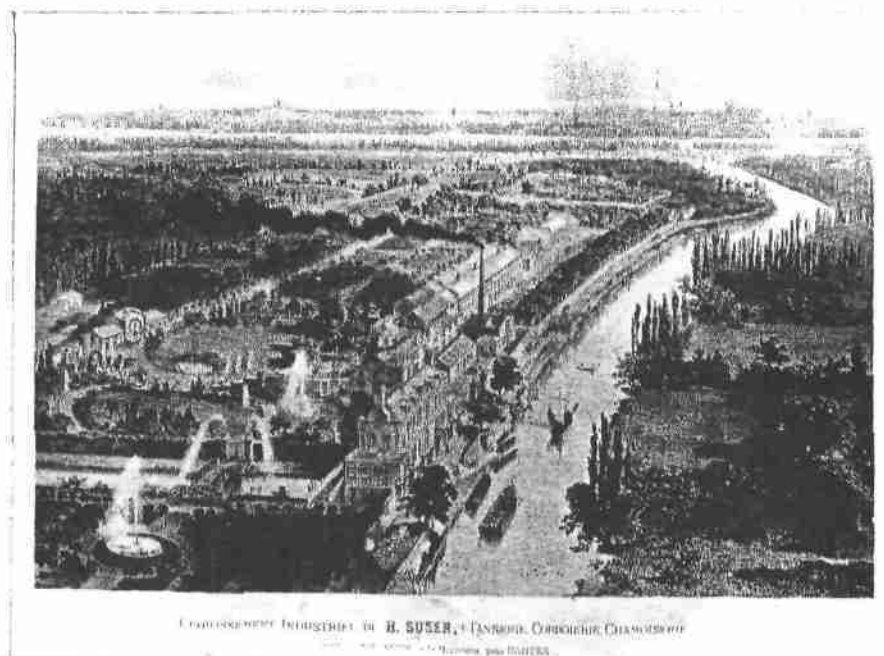
Deux "ténors" du barreau plaidèrent l'un pour Sansoucy (Emmanuel Laënnec), l'autre pour Suser (Adolphe Billault, futur ministre de Napoléon III). Le compte-rendu d'audience fait par le journal l'Ami de la Charte, ancêtre du National de l'Ouest et du Phare, indique (6.12.1834) : *"La deuxième affaire concernait M. Suser. Ce citoyen généralement estimé voyait, dans le nombreux auditoire rassemblé,*

la preuve de l'intérêt qu'il inspirait à tous ceux qui ont pu l'apprécier. La mise décente de l'accusé et la douceur de ses traits contrastaient avec le regard fauve et les traits heurtés du fermier Sansoucy ... Me Billault a conclu à ce que le jury reconnaissait que M. Suser n'avait commis aucune imprudence, le rendit immédiatement à ses travaux, à sa famille, à ses nombreux amis."

Voici donc une information intéressante pour notre propos. A cette date de 1834, la maison Suser est donc très connue à Nantes. De fait, une première tannerie existait en cette ville sur le quai de Versailles bien avant que ne naisse celle de Rezé et c'est là que furent toujours le siège social et le domicile de la famille Suser (entre la rue de la Distillerie et l'Erdre et en bordure de l'impasse de la Distillerie).

Le domicile est indiqué au 27, rue de Versailles.

Les Suser appartiennent à la bourgeoisie d'origine israélite et ont tout gagné à la Révolution. En 1848, on les voit encore offrir leurs services pour aider à la consolidation du nouveau pouvoir républicain.



Cette année là, Henri Suser écrivait au nouveau préfet : *"Je demande à faire travailler au compte du gouvernement tous les ouvriers cordonniers et selliers qui seraient sans ouvrage. Je me propose avec votre concours d'ouvrir un atelier pour la confection de chaussures et guêtres pour l'armée, les fourniments pourront être confectionnés par les ouvriers selliers. Le produit du travail des deux industries pourra être versé dans les régiments d'infanterie, artillerie et cavalerie de l'armée ou envoyé en Afrique.*

La cordonnerie et la sellerie donneront du travail à la tannerie et à la corroierie. Je puis faire commencer de suite les travaux. J'ai déjà fourni toutes les chaussures infanterie, artillerie et cavalerie, sur des modèles français, pour l'armée de la République de la Nouvelle-Grenade (Colombie).

Je me propose de faire fabriquer tout ce qui sera nécessaire et au prix de revient, n'ayant qu'un seul et unique but, celui de me rendre utile à mon pays et à mes concitoyens.

J'exprime le vœu que mon exemple soit suivi par de nombreux chefs d'atelier qui peuvent, comme moi, rendre service à la classe ouvrière."

La proposition de Suser ne sera guère reprise. Pour ce qui concerne l'industrie du cuir, elle connaît alors des difficultés et Suser est le seul à pouvoir afficher un bilan satisfaisant. Son unité de la Distillerie, à elle seule, produit plus que toutes les autres entreprises réunies. Toutes les branches du cuir (tannerie, corroierie, chamoiserie, cordonnerie, etc.) sont représentées chez lui. Cette même année 1848, il est indiqué dans un rapport qu'il n'y a plus que 21 chamoiseurs à Nantes dont 3 enfants de 12 ans, les salaires étant de 2 F 25 pour les hommes, 0 F 90 pour les femmes, 0 F 50 à 1 F 25 pour les enfants, la durée de travail étant de 10 mois (janvier et juin sont chômés). Le rapporteur indique que *"les chamoiseurs font 12 heures tout le temps ... toujours dans l'eau et dans des ateliers humides. L'ouvrier est sujet aux fièvres et à de*

fréquentes maladies ... les chamoiseurs n'ont d'autre instruction que morale."

La même personne indique que la décadence de la chamoiserie *"provient du changement de costume dans les troupes tant à pied qu'à cheval qui ne portent plus de caleçons ni de pantalons de peau."*

Il indique encore que : *"les cordonniers font 16 heures, 14 heures l'hiver et quelquefois la nuit."*

M. Suser a donc racheté les anciens bâtiments de la savonnerie de la Morinière, vraisemblablement en 1848 et passe deux ans à les réaménager. En 1852, il se hisse au 6^e rang des plus imposés de la commune de Rezé, au 5^e rang en 1853, et au 1^{er} rang en 1854 pour n'en plus bouger pendant longtemps. Dans cette affaire sont associés Henri Suser Père et fils, Jules Suser, autre fils, puis à la mort du père, sa veuve, mais c'est le fils aîné Henri qui a la main sur l'unité de la Morinière.

Grâce surtout aux rapports de police, à quelques pièces provenant de la Chambre de Commerce et quelques renseignements provenant des archives de la ville de Rezé, on peut suivre presque année par année, du moins dans les premiers temps, l'évolution de la tannerie. C'est ce que nous allons faire :

En 1853, une délibération du Conseil municipal de Rezé indique que M. Suser, propriétaire d'une importante usine à la Morinière, offre de compter à la commune une somme de 1664 F 16 centimes pour faire face à l'acquisition des terrains qui seront occupés par ce chemin (actuelle rue Claude Gaulué), depuis le chemin de grande communication n° 58 jusqu'au village de la Morinière, à la condition que cette section soit exécutée dans un délai de six mois.

Suser accédera plus tard à la municipalité mais ne fera guère que de rares apparitions aux séances du Conseil. Franc-maçon, il sera Vénérable de la loge Paix et Union en

1867. Voyons donc, année par année, ce que l'on peut dire de son établissement.

1855 : Selon la police, il n'y a pas eu de grève chez le maître tanneur : *"parce que M. Suser avait pris les devants d'accord avec M. le Préfet."*

1856 : La police indique : *"il y a une augmentation de main d'œuvre depuis l'année dernière par la cherté des vivres."*

Au 1er trimestre, Suser indique un chiffre d'affaires de 1 200 000 francs

Au 2è trimestre, il est indiqué employer 600 ouvriers dont 149 à la Morinière, cette dernière unité occupant 81 hommes et 68 femmes.

La police rajoute : *"Les habiles directeurs de cette fabrique rajoutent en ce moment à leur établissement un moulin à l'huile."*

1857 : Baisse du prix des marchandises. Le commissaire chargé des affaires économiques écrit que l'affaire *"est une maison qui prospère par l'intelligence de son chef."*

La matière première est dite *"très chère, les salaires "suffisants"*. Ces derniers vont de 1 F 50 à 3 F par jour.

Il y a alors 25 tanneries et corroieries à Nantes employant 868 ouvriers, l'établissement de M. Suser occupant 709 d'entre eux à lui seul à la fin de l'année.

1858 : 1er trimestre : 711 ouvriers

3è trimestre : 661 ouvriers alors que la profession en emploie 946.

1859 : Il y a 670 ouvriers à la fin de l'année. Les ventes sont dites *"faciles"* grâce aux commandes de l'armée. Un rapport de la Chambre de Commerce confirme : *"Les établissements importants qui se trouvent dans notre ville, tant pour le tannage des peaux que pour la fabrication des chaussures, ont reçu des commandes si considérables pendant la guerre (de Crimée) que tous les ouvriers qu'ils pouvaient se procurer étaient insuffisants pour les remplir."*

Depuis la paix, les demandes de cuir de toutes espèces ont été naturellement moins actives. Elles continuent cependant de manière à suffire à l'alimentation constante de nos fabriques qui n'ont point renvoyé leurs ouvriers ordinaires. C'est donc une industrie

dont la situation est bonne."

1860 : Suser dispose alors de 704 m3 de fosses et la production est dite en augmentation.

Au 1er trimestre, il emploie 700 ouvriers, 800 au second, 900 au troisième.

1861 : La guerre de Sécession qui éclate aux Etats-Unis provoque une chute brutale de la production. Suser, cependant, tire son épingle du jeu et, au 3è trimestre, emploie 880 ouvriers.

1862 : Il est indiqué que la crise en Amérique continue à causer des soucis ainsi que les difficultés de la Grande Bretagne. Malgré tout, la police indique que : *"les cuirs ont repris faveur et ont subi une légère hausse. La tannerie, la corroierie et la fabrication, de chaussures occupent près de 1100 ouvriers (au total)."*

"Le travail n'a pas varié étant donné que la presque totalité de la marchandise est exportée. Depuis deux ans, les ouvriers ont obtenu une augmentation et, pour le moment, s'en contentent."

Suser alimente aussi le marché nantais de la chaussure.

Les salaires pratiqués chez lui vont de 2 F 50 à 3 F, l'horaire étant de 12 heures.

Au 1er trimestre, il employait 800 ouvriers et, en novembre 820.

Entre 1860 et 1870, Suser emploiera en moyenne 900 ouvriers, ce qui place son établissement en tête à Nantes pour le nombre de salariés, devant Voruz (fonderies) qui occupe de 300 à 600 ouvriers, et Cézard (sucrierie) avec 500 ouvriers.

1863 : Peu de changements. Salaires et horaires identiques. Il y a 830 ouvriers au premier trimestre. Les expéditions vont soit vers Nantes, soit vers les *"colonies étrangères"*. Tout va très bien.

1864 : 1er trimestre : 830 ouvriers (850 en avril)

3è trimestre : 830 ouvriers

1865 : 850 ouvriers pour 12 heures à 2 F50.

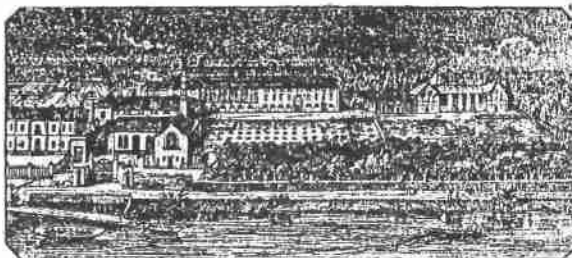
Pour ce qui concerne plus précisément la chaussure, Suser emploie 108 personnes dont 10 jeunes garçons.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1867

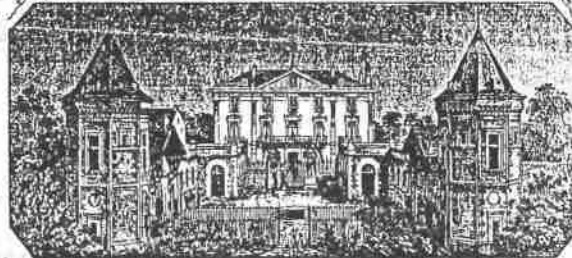


MANUFACTURE

TANNERIE, CORROIERIE ET COUVOISERIE, A LA MORISNIÈRE, PRÈS NANTES



EXPÉDITION POUR LA FRANCE & LES COLONIES



Manufacture de Chaussures cousues, vissées et clouées



H. SUSER

à NANTES

MANUFACTURE SPÉCIALE DE CHAUSSURES A VIS & COUSUES

pour Hommes



H. RENARD



TIGES & DESSUS PIQUES

COMMISSION

A MONTEREAU (Seine-et-Marne)

EXPORTATION

France

1866 : Pas d'information.

1867 : Suser emploie de 800 à 850 ouvriers pour un salaire moyen de 2 F 50.

Usine en pleine activité, salariés assez abondants, stationnaires, matière première recherchée, prix à la hausse, expédition cause des oscillations.

1868 : 860 ouvriers en décembre. Salaires non changés.

Un rapport de la Chambre de Commerce indique : *"Pendant les six derniers mois de 1867, les tanneries ont écoulé leurs produits avec facilité et avantage ... Depuis le mois de janvier 1868, la situation est loin d'être aussi bonne. Les affaires des cuirs tannés ont été languissantes et, par suite de l'élévation du prix des peaux brutes, nos tanneurs n'ont pu placer leurs produits que très difficilement."*

Henri Suser père est indiqué fabricant de chaussures.

Henri Suser fils est indiqué tanneur ainsi que son frère Jules.

Tous trois sont indiqués demeurer au 27, rue de Versailles à Nantes.

Milles Suser, elles, sont couturières en robe, rue J.J. Rousseau.

1869 : Au 1er trimestre, Suser emploie 950 ouvriers,

Au 2è trimestre, 1009 ouvriers.

Au 3è trimestre, 950 ouvriers.

Au 1er trimestre, les horaires sont indiqués entre 9 heures et 12 heures ; douze heures par la suite. Salaires inchangés.

1870 : Au 1er trimestre, Suser emploie 1051 ouvriers. Au 2è trimestre, 850 ouvriers.

Selon la police, les salaires sont à 2 F 50 et parmi les plus bas de l'arrondissement. Ils seront portés à 2 F 75 suite à un traité de commerce.

Dans un rapport de la Chambre de Commerce, on lit : *"Depuis le mois de juillet 1870, les tanneurs ont écoulé avec grande facilité et à des prix avantageux les cuirs convenables pour l'équipement militaire ; la cessation des hostilités n'a pas encore arrêté l'animation de cette industrie qui se trouvait dans des conditions moins favorables avant le*

commencement de la guerre. Les fabricants de veaux cirés avaient reçu de l'étranger des demandes suivies pendant les six premiers mois de l'année dernière, mais l'exploitation de ces cuirs ayant été complètement interdite par un décret, ils ont été privés de leurs débouchés industriels et forcés de conserver un stock considérable. Depuis l'armistice, les commandes de l'étranger sont devenues de nouveaux très actives. Malheureusement, les chefs d'ateliers se sont trouvés en présence d'une menace de grève qui les a empêchés de prendre des engagements à livrer."

Les mêmes remarques valent pour la chaussure.

1871 : Les renseignements sur les établissements Suser se font plus rares et beaucoup moins précis à partir de cette date.

Dans un rapport de la Chambre de Commerce, on lit :

"Depuis 6 mois, le commerce des cuirs tannés a eu de l'activité à Nantes. Les tanneurs ont vendu facilement et avantageusement les cuirs pouvant servir à l'équipement militaire, mais la consommation locale a été presque nulle et les cuirs destinés à l'exportation ont été complètement délaissés, malgré la baisse qui les a vu descendre de 5 F 30 le kilo à 4 F 20.

Les tanneurs ont trouvé abondamment à acheter des peaux en poils de pays à des prix peu élevés par suite des grandes quantités d'animaux abattus pour le compte de l'état, mais leur fabrication se trouvera gênée par la rareté des écorces de chêne.

Les décrets qui prohibent la sortie des cuirs tannés ont empêché les colonies françaises de recevoir des marchandises qui leur font défaut depuis plusieurs mois. Ils ont eu pour effet de priver les fabricants de veaux cirés des débouchés faciles que leur offrait l'Amérique.

La fabrication des chaussures, qui occupe à Nantes plusieurs établissements importants, a été extrêmement active par suite des commandes militaires."

1872 : Un rapport indique : *"Demande cuirs très limitée. Tanneurs fabriquant le moins possible en attendant une baisse."*

Des ouvriers corroyeurs sont arrêtés pour incitation à la grève. Un rapport au préfet indique qu'un nommé Poëzevara, délégué des tanneurs et corroyeurs (rue des Récollets) était parti à Lyon accompagné d'un nommé Radigois pour y prendre des contacts à l'exposition de Lyon. Il est précisé qu'une souscription en leur faveur a donné 85,50 F. *"Ce sont des ouvriers intelligents et s'exprimant avec facilité."*

Le préfet du Rhône répond à celui de Loire Inférieure qu'il a fait surveiller la rencontre lyonnaise mais qu'il n'y a pas eu de propos subversifs.

1873 : Pour toute la tannerie et chamoiserie nantaises, les effectifs étaient :

1er trimestre	1500
2è trimestre	900
3è trimestre	600

Dans une autre pièce, on lit qu'il n'y a plus en tout et pour tout que 65 tanneurs et mégissiers au 4è trimestre. C'est l'effondrement. La conclusion est : *"La situation est des plus languissantes."*

Les chiffres sont à prendre avec réserve, le dernier surtout car il ne comprend probablement pas les ouvriers de la chaussure.

1874 : L'effectif des tanneurs et mégissiers est de 239, conséquence d'une grave crise liée à celle des USA. A la fin de l'année, ils ne sont plus que 92.

La chaussure occupe 1139 ouvriers contre 1500 ordinairement en début d'année. En mars, le nombre passe à 1379.

1875 : Suser démissionne du Conseil Municipal de Rezé.

Dans la tannerie, les effectifs fluctuent :

1er trimestre : 238 ouvriers (toutes entreprises confondues)

3è trimestre : 252

1876 : 1er trimestre : 244 ouvriers (toutes entreprises)

2è trimestre 317

3è trimestre 303

4è trimestre 290

1877 : Moins de 300 ouvriers dans la tannerie (toutes entreprises)

Moins de 800 ouvriers dans la chaussure.

Suser est toujours le plus imposé à Rezé.

1878 : Il y a 9 établissements à Nantes dont les effectifs globaux fluctuent entre 300 et 400 ouvriers.

1879 : Situation similaire.

1880 : *"Un peu de reprise dans les affaires. Concurrence anglaise cause du marasme. Les salaires sont de 4 F 75 pour les hommes, 3 F 25 pour les femmes."*

On compte successivement 313 puis 322 tanneurs à Nantes. Un rapport indique : *"La chaussure marche bien et 1432 ouvriers y travaillent, en particulier chez Godillot, chaussure et équipement militaire."*

Peu d'informations pour ce qui concerne Suser. A Rezé, il est en litige avec la municipalité au sujet d'un terrain et, aucune entente ne pouvant se faire, il sera décidé de l'exproprier. On remarque que sa mère, cette même année, fait construire, en nom propre, un magasin à tan à la Morinière. Elle aurait donc récupéré les parts de son mari décédé. De fait, on la retrouve plus tard, associée avec ses fils.

1881 : Il y a moins de 400 tanneurs pour tout Nantes.

1882 : Situation inchangée.

1883 : Suser emploie en tout 139 personnes dont 78 à Rezé, tous hommes, 61 à Nantes, dont 28 hommes, 25 femmes et 8 filles mineures.

A la même date, Godillot est le nom dominant dans l'industrie du cuir et son nom reste attaché aux brodequins de l'armée. Nous ne connaissons malheureusement pas les causes du déclin de Suser.

1884 : Il est fait état d'une corroierie Roy et Demarcé au Puits-Baron, donc à Pont Rousseau. Sous le second Empire y existait un établissement tenu d'abord par un nommé Bonsergent, puis par ses fils. Il disparut, semble-t-il, avec l'Empire.

En ce qui concerne Roy et Demarcé, le maire de Rezé écrit au préfet : *"Toutes les précautions ont été prises pour détruire les émanations qui résultent du nettoyage des cuves et, tous les jours, les exploitants lavent à grande eau les conduits et les fosses longeant la route n° 58 et y jettent du chlorure de chaux."*

L'établissement n'ayant pas été autorisé, j'ai mis les propriétaires en demeure de remplir les formalités préalables à l'autorisation."

Cette même année, il y eut un mouvement social important dans l'industrie du cuir. Un rapport indique : *"La corporation des ouvriers tanneurs, corroyeurs et mégissiers demandait une augmentation de salaire de 0 F 05 et la réduction d'une heure de travail de la journée, c'est-à-dire dix heures de travail au lieu de 11 heures."*

Cette grève, commencée le 7 mai, s'est terminée le 7 juillet suivant par une entente entre les patrons et les ouvriers. Ces derniers ont obtenu seulement la diminution d'une heure de travail et le prix de la journée est resté le même.

1885 à 1888 : pas d'information.

1889 : Le Commissaire central fait un rapport au préfet au sujet d'une grève ayant eu lieu chez Lemoine à Saint Similien. Selon lui : *"Lemoine a déclaré à ses ouvriers qu'il allait les diminuer de 5 centimes par paire (de chaussures), autrement il les remplacera par des machines."* Plusieurs ouvriers ont préféré partir et se sont fait embaucher chez M. Suser, *"fabricant de chaussures rue de la Distillerie"*.

1890 à 1895 : Pas d'information.

1896 : Jules Suser fait démolir quelques bâtiments à la Morinière. D'autres sont changés d'affectation. Un nommé Dominique Séveno utilise certains d'entre eux pour fabriquer du feutre.

Au moins pour une partie des constructions, il y a une copropriété entre Henri et Jules Suser,

Dominique Séveno et Marie Castan. Cette dernière demeure à Nantes, rue de l'Héronnière (la mère de Henri et Jules n'est pas citée et peut-être s'agit-il de cette dernière).

1897 - 1898 : Pas d'informations.

1899 : La commune de Rezé aménage le chemin des Saulzaies menant de Pont Rousseau à la Morinière (actuelle rue J.B. Vigier). Il est ouvert une souscription pour le financement. Henri Suser y participe ainsi que les frères Bariller qui ont ouvert une filature au Chêne Gala.

1900 : Pas d'informations.

1901 : Certains bâtiments sont vendus.

1904 : La famille Suser liquide tous ses biens à Rezé.

Ce ne sont là que quelques repères intéressants de la tannerie Suser et il y aurait certainement encore à dire, ce qui nécessiterait une recherche complémentaire.

Néanmoins, on peut mesurer l'importance de cette tannerie, corroierie et usine de chaussures pendant toute la seconde moitié du 19^e siècle.

En 1904, apparaissent à la Morinière les établissements Préteceille et Jouan, fabricants de produits chimiques qui ont leur siège social Quai de l'île Videment à Nantes.

M. KERVAREC

UN REZEEN MECONNU :

GAUTIER, LE DISTILLATEUR D'EAU DE MER

Parmi les Rezéens méconnus, il en est un qui pourtant en son temps fut un précurseur. Il se nomme Jean GAUTIER. En 1717, il invente une machine à distiller l'eau de mer. Autant dire qu'à une époque où un grand nombre de marins et gens de mer meurent du scorbut, dysenterie et diverses maladies dues entre autres à l'absence d'eau douce à bord, la machine de Gautier révolutionne la marine. Certains écrits le disent, né au village de la Blanche, près du bourg de Rezé en 1673.

De fait, Jan Gaultier (Jean Gautier) est baptisé le 11 mai 1678 à Rezé. Il est le fils aîné de Toussaint Gautier et de Barbe Binet son épouse et appartient à une prolifique famille de boulangers, de cordonniers et de nombre de chirurgiens navigants nantais. Quelle fut l'enfance de Gautier, nous l'ignorons. Peut-être a-t-il lui-même, comme de nombreux jeunes rezéens d'alors, navigué vers l'âge de 15 ans.

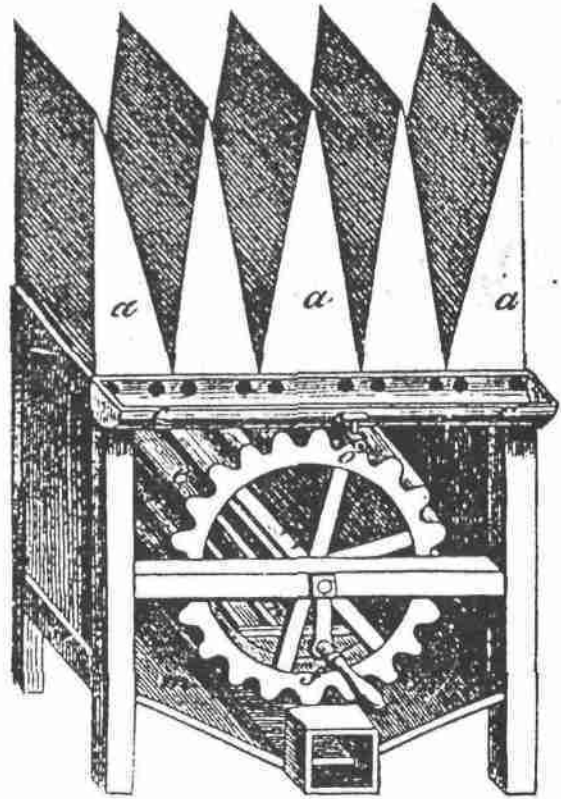
Est-ce cette expérience de la mer qui pousse le jeune médecin nantais qu'il devient à étudier l'océanographie physico-chimique ?

Est-ce cette expérience de la mer qui pousse le jeune médecin nantais qu'il devient à étudier l'océanographie physico-chimique ?

Ce que l'on sait, par un article publié dans le Cahier des Salorges (n° 16), c'est que devenu en 1709 docteur régent de la faculté de Nantes (à 30 ans !), puis médecin alternatif de l'Hôtel Dieu de Nantes cinq ans plus tard, il est très tôt un précurseur.

A ceux qui pensent que la dépravation de l'eau douce embarquée est le fait d'animalcules contenus dans l'eau, Gautier rétorque ; *"c'est la matière extractive que l'eau dissout du bois des barriques qui se putréfie et ôte à cette boisson sa salubrité."* Il préconise des citernes métalliques étamées. Il a 100 ans d'avance !

A ceux qui soupçonnent qu'une espèce de "bitume" mêlé à l'eau de mer la rend maligne, à son ennemi Deslandes de Pontivy, "commissaire contrôleur de la Marine", qui incrimine plutôt un "limon" organique huileux, Gautier répond que bitume et limons marins sont futilités. Il est en avance d'un demi-siècle !



Machine distillatoire de Gautier

A ceux qui expliquent "les vomissements, la colique, la diarrhée, la dissenterie, le scorbut", des ingestions d'eau marine par un "esprit de sel âcre, acide et imparfait", Gautier répond que l'extrême dissolution non cristallisée du sel dans l'eau de mer est la véritable cause des effets qu'elle produit. Il est là encore en avance d'un demi-siècle, notamment sur Lavoisier !

A ceux qui disent enfin qu'il faut des "précipiteurs", des "intermédiaires" pour obtenir de l'eau douce à partir de l'eau marine, il répond par des expériences complètement nouvelles, distillant directement et simplement l'eau de mer ! Au grand étonnement de Monsieur de Brou, intendant de Bretagne qui s'en tenait au procédé de Hauton, ingénieur physicien de Caen (1670) qui précipitait l'eau de mer par l'huile de tartre ou alcali fixe, puis la distillait et la filtrait sur une terre spéciale enrichie d'alcali. Pour Gautier, la méthode est beaucoup plus simple : "il faut imiter simplement l'action du soleil sur les marais salants du Comté nantais, Guérande ou Bourgneuf".

C'est en 1716 que, devenu médecin chef de la Compagnie des Indes à Lorient, il soumet au Grand Conseil de la Marine présidé par le duc d'Orléans, Régent du Royaume, son procédé de distillation de l'eau de mer. Voici le texte que son rapporteur (avocat) prononça devant le Grand Conseil :

« Monsieur Gautier pressé par l'amour du bien public de trouver le moyen de faciliter les longues navigations et de remédier aux maux que la disette ou la corruption de l'eau cause sur les vaisseaux, crut devoir examiner avant toutes choses si le peu de succès des tentatives précédentes (la Distillation à Intermèdes) venoit de quelque qualité maligne qui fut inséparable de l'eau de mer ou seulement de l'ignorance où l'on avoit été jusqu'alors de la véritable manière d'opérer sur cette eau pour en ôter le sel. L'eau de pluie n'est que de l'eau de mer distillée par le soleil et comme il n'y a point d'eau plus saine que l'eau de pluie, il conçut que s'il pouvoit imiter l'action du soleil sur l'eau de mer, il la rendroit potable. Il sentit qu'il approchoit du but et qu'on ne s'en étoit écarté que pour n'avoir pas étudié la nature et tâché de l'imiter. En observant ce qui se passe dans les marais salans, il avoit remarqué qu'il s'y faisoit deux sortes de sel. Le premier qu'il appelle fixe tombe au fond de l'eau, lorsqu'elle en est trop chargée. L'autre volatile s'élève au-dessus de l'eau jusqu'à une hauteur proportionnelle à l'action du soleil et retombe ensuite en grains sur la surface de l'eau où on la ramasse avec une espèce de pèle platte qu'on passe par dessous les sels surnageants. Il comprit qu'il pouvoit en imitant l'action du soleil, élever, condenser ces sels volatiles et en délivrer complètement l'eau de mer. Il falloit pour que son action n'eut pas le même sort que celle de Fitts Gérard (sic) en Angleterre, se passer absolument de précipitans. Il mit de l'eau de mer dans une cucurbite de verre assez haute et couverte de son chapiteau; il l'exposa au soleil de sorte que cet astre échauffoit la cucurbite sans frapper sur le chapiteau. Lorsque tout fut distillé jusqu'à siccité, il trouva de l'eau très bonne et très saine dans le récipient et du sel agréable et salutaire dans la cucurbite. En vain, rendroit-il l'eau de mer saine et potable si l'on ne pouvoit fournir suffisamment l'équipage et si les frais ou le grand espace qu'occupent les machines rendoient ce secret onéreux aux navigateurs. Il falloit employer peu de matière combustible, distiller néanmoins beaucoup d'eau par jour, faire une machine simple, solide, durable et à l'épreuve des agitations de la mer. Il falloit éviter l'écueil où les Hollandais (Snoek, 1624, Van Collem, 1691) avoient échoué. Ils consomment plus de bois qu'ils ne retirent d'eau et l'eau distillée à force de feu en retient un goût désagréable (empyreume ou eau grillée); elle dessèche, elle altère et la force du feu sur lequel on met l'eau, loin de la dégager des sels volatiles, subtilise le sel fixe qui tombe au fond et le pousse en haut. Le sel devenu volatile, devenu plus actif par son union à des vapeurs chaudes, détient du vase de cuivre une teinture vert de gris funeste à la santé. Il ne faut point compter sur l'étamure; elle dure peu et d'ailleurs comment empêcher l'eau ainsi distillée de s'empoisonner en passant par des serpentinaux qu'on ne peut étamer ni fourbir ».

Le 30 décembre 1716, le Conseil de la Marine "permet au Sieur Gautier, médecin de Nantes, de faire au Port-Louis l'épreuve qu'il a proposée du secret qu'il a trouvé pour rendre l'eau de mer potable".

Le 17 mars 1717, M. de Clairambault, commissaire général, accueille Gautier - une bien curieuse épistole nous l'apprend : "le sieur Gautier, médecin de Nantes, qui dit avoir trouvé le secret de rendre potable l'eau de mer est arrivé depuis trois jours. Il a été à bord du vaisseau "Le Triton" destiné pour y faire des expériences. Je lui ai demandé de quelle manière il voulait prendre cette eau dans la mer. Il m'a dit que le matelot le pourrait faire à l'ordinaire avec un seillau mais lui ayant objecté que les poissons se purgent tous les mois et rendent une espèce de bile ou huile qui flotte sur la surface de l'eau et que cette huile est regardée comme un venin, si elle se meslait avec la vapeur, un tel breuvage serait fort contraire à la santé des équipages, car un vaisseau peut quelquefois se trouver dans ces parages où il y aurait beaucoup de cette huile, puisqu'il y a des poissons qui doivent en rejeter beaucoup quand ils se purgent. Sur quoy, il a convenu qu'il valoit mieux se servir d'une petite pompe".

Gautier pendant deux mois fait ses préparatifs. Aux Ateliers de la Compagnie des Indes, au Faouëdic, le maître chaudronnier Deijou, "avec du cuivre du país peu propre pour une telle fabrique, et du vieux plomb plein de sable et de crasse", façonne la machine distillatoire à un prix relativement élevé (1536 livres). C'est une boîte de cuivre de figure cubique. Son fond est en gouttière. L'eau de mer est échauffée et élevée en vapeur au moyen d'un thermo-plongeur placé au dessus de l'eau et contenant un feu de bois et de charbon. La partie supérieure de la boîte est couverte par cinq chapiteaux de cuivre en V renversés, mis ensemble. Dans l'intérieur de chacun sont deux gouttières basales se rendant à une gouttière générale, transversale, par où sort l'eau douce.

Le 20 mai Gautier présente sa machine aux officiers de marine du port de "L'Orient" qui rendent le procès verbal ci-dessous :

« Nous, Officiers de Marine et du Port soussignés, certifions qu'en conséquence des Lettres écrites de Paris par le Conseil de la Marine, le sieur Gautier ayant établi sa machine à bord du Vaisseau de Sa Majesté, nommé Le Triton, nous étant transportés pour être présents à l'épreuve et voir agir cette machine afin d'en faire un fidèle rapport, nous avons observé ce qui suit, savoir : Le 20 Mai 1717, le Sieur Gautier a allumé le feu dans le réchaud de cette machine. Il est provenu pendant 24 heures depuis midi jusqu'à pareille heure le lendemain une barrique et 42 pots. Le 22 dudit mois le feu étant allumé dans la machine, il est provenu pendant 12 heures depuis 7 heures du matin jusqu'à pareille heure du soir, une demi barrique et 13 pots. Le 25, le feu a r'allumé pour faire de nouvelle eau dont on s'est servi pour cuire des viandes, bœufs, moutons et lard, des fèves et pois qui ont été aussi très bien cuits en moins de deux heures avec un feu médiocre. Le 27 on a pesé de cette eau avec un pèse liqueurs, elle s'est trouvée d'égal poids que celle de la meilleure fontaine du port. Le 28 on a boullangé un pain pétri de cette eau et un autre pain de celle dont on se sert ici ordinairement, les deux d'une même farine avec égal levain et les eaux chauffées à pareil degré. Le pain de l'eau artificielle s'est trouvé aussi bon et même un peu plus frais et plus léger que l'autre. Cette eau n'a aucun goût de sel, elle est parfaitement bonne, étant reposée du matin au soir, elle est meilleure et plus fraîche que celle des fontaines. Nous avons remarqué qu'elle devient meilleure de jour à l'autre et plus la machine travaille plus elle perd le petit goût de résine qu'elle contractait de la soudure du plomb de manière qu'il ne lui reste à présent, autant que nous pouvons en juger, que le seul goût d'eau de pluie. Les gardiens des vaisseaux et les gens qui travaillent à sa distillation nous ont assurés n'avoir pris d'autres boissons que cette eau pendant plus d'un mois, même souvent à jeun sans avoir ressenti aucune incommodité; qu'au contraire, ils la trouvaient bonne, fraîche et saine, ce qui a engagé plusieurs personnes de considération à en faire emplir et emporter des cruches dans leurs maisons pour en boire et s'en servir à différents usages ».

Le 1er juin, c'est un jury médical qui accueille Jean Gautier. Il est présidé par un médecin vitréen, le docteur Jarnouen, de Villartray :

"Nous, médecins du Roy (...) nous nous sommes transportés (...) à bord du vaisseau du Roy, "Le Triton", pour y examiner l'eau du sieur Gautier, médecin".

Après avoir fait procéder au fonctionnement de la machine, les médecins constatent : *"... par le robinet de la citerne de la machine nous en avons vu couler une eau claire dont nous avons emporté environ six pots, sur laquelle nous avons fait des épreuves avec la noix de galle, le sucre de saturne, l'oseille, le sel de tartre, le sublimé corrosif, l'esprit de coclearia, et le vinaigre distillé ; qu'en même temps nous avons fait pareilles épreuves sur la meilleure eau de fontaine du país, et que dans la confrontation que nous avons fait de l'une et de l'autre eau, nous n'y avons trouvé nulle différence".*

Ayant trouvé cette eau *"dépourvue de sel marin"*, les médecins l'essayèrent à la consommation concluant qu'*"elle est en tout semblable à l'eau de fontaine ..."*

Le 28 août c'est le jury de l'Académie Royale des Sciences qui interroge Gautier et conclut à la salubrité de l'eau distillée : *"... cette machine mérite d'être exécutée et éprouvée sur plusieurs vaisseaux ; il n'y a que l'expérience qui puisse apprendre si l'eau de mer aussi dessalée sera assez saine pendant un long usage".*

Sur l'ordre du duc Régent, la machine de Gautier est essayée à la mer, à bord des navires de la Compagnie qui vont au Sénégal. On l'essaye à Toulon en 1718 : *"Malgré ses avantages ingénieux, ce vaisseau distillatoire tout excellent qu'il peut être, ne peut être employé sous voiles parce que l'eau marine de la cucurbitè agitée par les mouvements du vaisseau, se mesle et gaste celle qui est réduite en vapeur, aux chapiteaux de l'alambic, qu'elle tombe alors en quantité sur le tambour et qu'elle éteint le feu".*

Le duc Régent accorde cependant à Gautier une gratification de 15000 livres.

Six ans plus tard, en 1724 Gautier est nommé médecin chimiste des Salines de Lorraine et de Franche-Comté.

C'est à Montmorot dans le Jura qu'il meurt en 1743, pauvre dit-on. Sa machine aurait pu tomber dans l'oubli si huit ans plus tard le chef d'escadre Jean Antoine Le Bègue, membre de l'Académie de Marine, ne l'avait fait fonctionner à Nancy, là où est établi son ami le brasseur d'affaires Jean Gautier, fils de l'inventeur, administrateur des Salines de Lorraine et architecte de la ville.

Remontée, la machine distillatoire de Gautier fait de nouveau ses preuves. En 1764, l'Académie des Sciences donne son agrément à une nouvelle machine distillatoire mise au point par le docteur Poissonier de Paris.

Le comte de Bègue écrira : *"Monsieur Poissonier est venu longtemps après parce qu'il avait lu plus tard que moi, il a imité comme moi, il a réussi comme moi. Sans rien faire de neuf, il a recueilli les fruits, le sieur Gautier a planté l'arbre, je l'avois cultivé !"*

YANN VINCE

L'URBANISATION DE TRENTEMOULT AU 19^E SIECLE

IL EST DIFFICILE D'IMAGINER DE NOS JOURS QU'IL Y A 150 ANS, TRENTEMOULT ÉTAIT UNE ILE, UNE VÉRITABLE ILE SITUÉE SUR LA LOIRE ET SÉPARÉE DU BOURG DE REZÉ PAR LE SEIL DONT ON NE SAIT PAS TROP S'IL S'AGISSAIT D'UN BRAS DE LA LOIRE OU DE LA CONTINUATION DE LA SEVRE. Un bateau était nécessaire pour y venir ou en sortir ; trois bacs existaient alors : l'un pour aller au bourg, un deuxième pour aller aux Couëts, le troisième allait à Chantenay ... et les bateliers n'étaient pas toujours "commodes" paraît-il.

Le village était de surcroît séparé en deux parties par un marais transformé en cours d'eau lors des crues et des grandes marées (actuellement rues de la Californie, Raymond Soulas et Jouneau) ; pour le franchir, il existait deux passerelles : à la hauteur de la rue Viau et près de l'actuelle boulangerie.

Les habitants se sentaient isolés !

Au cours de la séance du Conseil Municipal du 11/11/1838, la nécessité d'un pont sur le Seil fut évoquée.

Le compte rendu indique que "la population de 1900 âmes est privée pendant trois mois de l'année de toute communication avec le bourg ; en saison de glace, aucun secours ne peut être donné. L'île est menacée d'être coupée en plusieurs endroits ; du côté de la Loire, une grande étendue de terrain a été enlevée.

Aussi, on projette une chaussée qui partirait du bourg, passerait à Norkiouse, longerait la Loire et irait jusqu'à Trentemoult. Il y aurait ainsi une communication facile de la Loire avec la Route Royale de Nantes à Paimboeuf

permettant ainsi aux nombreux habitants et marchands de venir embarquer leurs produits à Trentemoult."

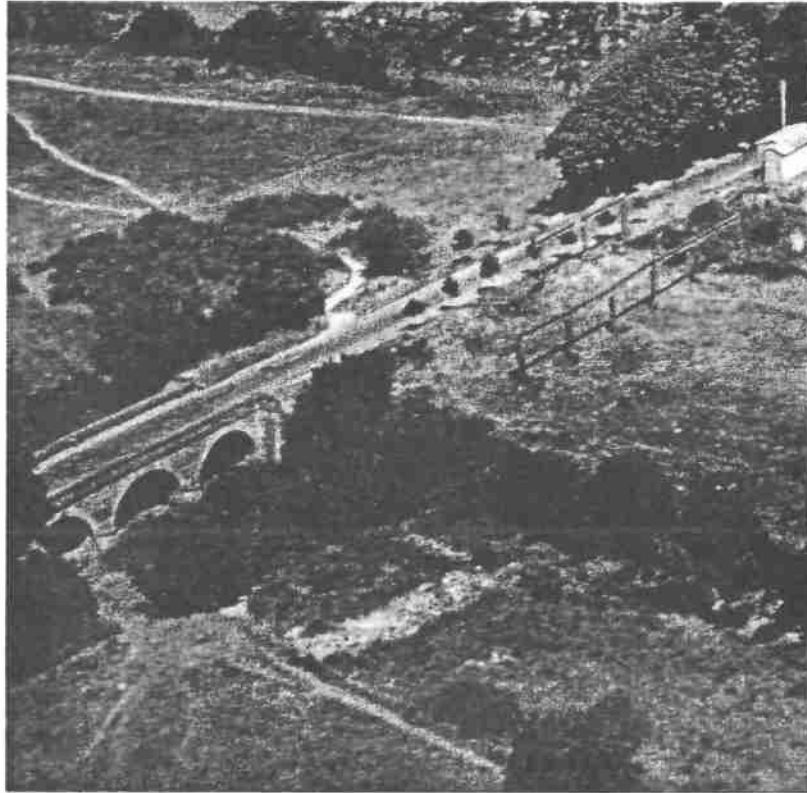
Mais il fallait financer le projet et profiter des travaux pour établir ce qu'on appellerait de nos jours un Plan d'Urbanisation.

CONSTRUCTION DU PONT DU SEIL

Les Trentemousins le voulaient. Dès 1837, ils ont concouru activement à la réalisation des travaux en apportant gratuitement, avec leurs barques, les pierres destinées à faire les remblais. Il leur a fallu attendre 1858 pour voir leurs vœux exaucés car il n'y avait pas les fonds nécessaires.

Une première Ordonnance Royale, en date du 1/10/1840 déclara la construction du pont d'utilité publique. Le devis, incluant un pont de pierre avec charpente sur le Seil de Rezé et une chaussée joignant le bourg à Trentemoult, y compris l'achat de deux maisons du bourg devant être détruites, s'élevait à 60.000 F mais l'adjudication ne donna aucun résultat.

Le 13/6/1842, une deuxième Ordonnance Royale autorisa la Commune à imposer pendant 10 ans des centimes additionnels pour une somme de 12.404 F. Le financement étant encore insuffisant, les habitants de Trentemoult proposèrent alors à la Commune l'abandon de tous les "communs de l'isle" d'une superficie de 24 ha, qui leur appartenaient en propre, ainsi que le constataient les "aveux" rendus au Roi les 2/7/1630 et 5/6/1633, ... à condition qu'il n'y ait pas de péage ; ... soit une valeur de 80.000 F.



LE PONT SUR LE SEIL



PONT ROUSSEAU (L. INF.) NORTHOUSE - VUE AERIENNE

Le 30/6/1844, une Ordonnance Royale autorisa la Commune à accepter l'offre mais l'aliénation ne put se faire car des contestations s'étaient élevées. La Haute Ile n'ayant pas voulu abandonner ses "communs" et n'aurait pas de chaussée !

Un deuxième devis fut établi en 1846, s'élevant à 7800 F. S'étant aperçu que les "communs" auraient plus de valeur après la construction du pont, on a demandé aux habitants de consentir à un péage durant quelques années. Le projet était financé par les produits de l'imposition et un prélèvement - pendant 6 ans - sur les fonds des chemins vicinaux.

Deux autres projets furent établis en 1850 et 1852. Un décret en date du 14/3/1855 approuva le cahier des charges ; le coût des travaux s'élevait à 30.000 F. La soumission de M. Perrucheau fut retenue par le Conseil Municipal lors de sa séance du 15/12/1855. Il demandait la jouissance du péage pendant 45 ans (il fut supprimé le 13/11/1879), le versement de la moitié des subventions lorsque l'ingénieur aurait constaté que la moitié des travaux avait été exécutée et l'autre moitié lors de la réception définitive.

Le pont, mis en ouvrage le 5/3/1857, fut terminé en 1858.

Le pont reliant Trentemoult aux Couëts, construit par M. Voruz, posa moins de problèmes. Le projet fut décidé le 26/12/1854 et l'ouvrage achevé à peu près en même temps que le pont du Seil.

URBANISATION

Il faut se représenter la situation de Trentemoult au milieu du siècle dernier.

Aucune des voies d'accès actuelles n'existait. Pour aller de Norkiouse à Trentemoult, il n'y avait qu'un chemin de terre, non en bordure de Loire, mais du côté du Seil (des tronçons subsistent encore derrière les rues Piguet et Pouponne ... ce qui explique que l'entrée principale de certaines maisons anciennes donne sur ce chemin et non sur la rue actuelle).

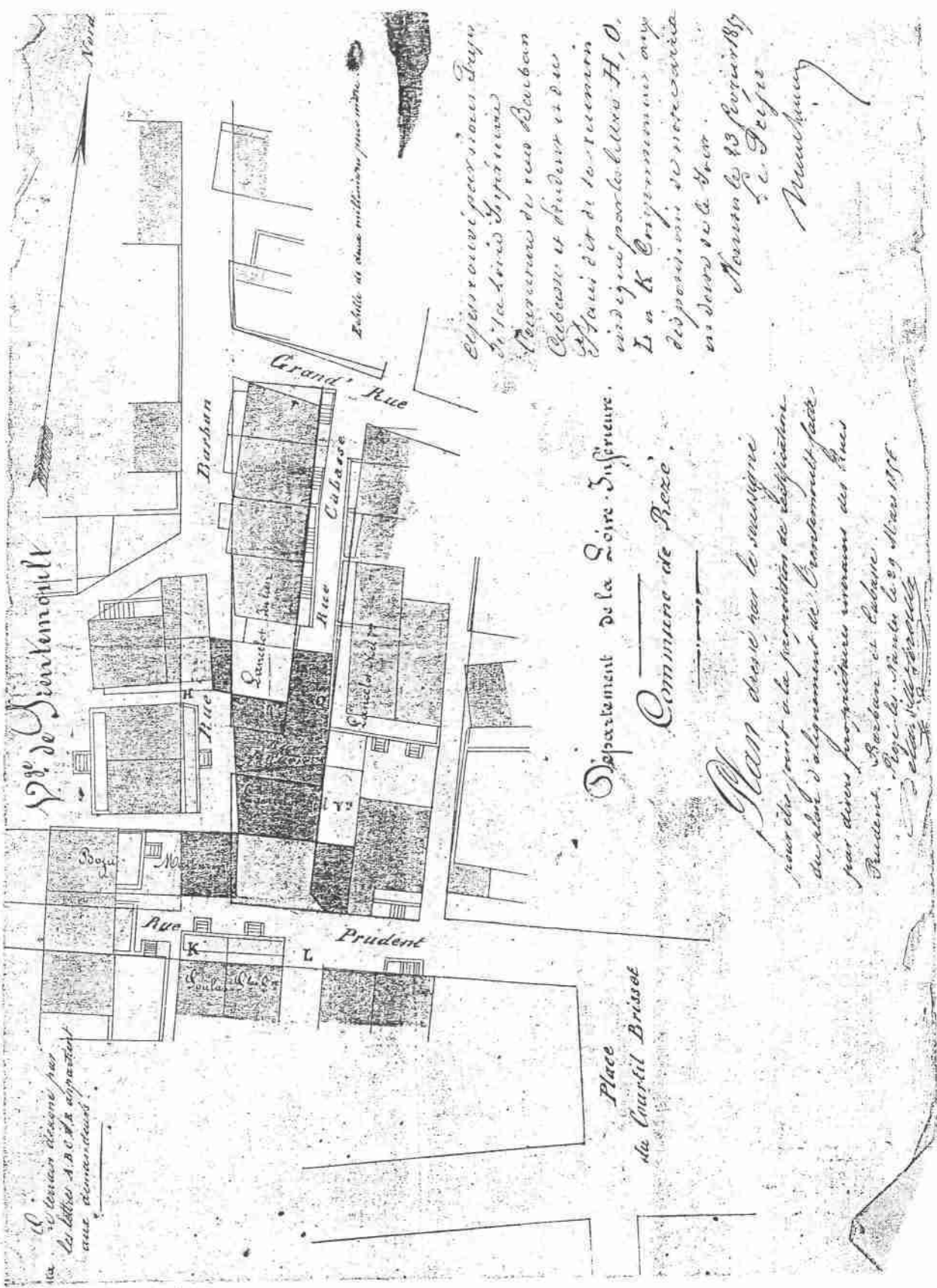
Il n'y avait ni Quai Surcouf, ni Quai Marcel Boissard : la Rue du Port n'était qu'un chemin de terre ; les Rues de la Californie et Raymond Soulas étaient un marais ; les Rues Marcel Lacroix, et Paul Ploquin n'existaient pas.

La population était relativement nombreuse puisque au cours de sa séance du 20/8/1847, le Conseil Municipal faisait état d'un chiffre de 2.500 âmes pour Norkiouse et Trentemoult. Sur le cadastre "Napoléon", les maisons apparaissent essentiellement dans ce qui est le cœur du vieux Trentemoult ; la Grand'Rue était le point culminant et sans doute le premier habité.

La surface non inondable, assez exigüe, explique la densité des maisons et leur construction anarchique.

Quelques maisons étaient construites de l'autre côté du marais : rue Aguesse, Place Levoyer, Rues Rio, Lebreton et Pierre Douillard mais, même à cet endroit, l'espace était limité : entre le marais et la zone marécageuse du Seil.

Le Quai Surcouf n'était construit que dans sa partie "Est". Là, étaient établis les marchands de vin Lesage, Barban, Pelletier, Lancelot. Ils ravitaillaient les navires qui évitaient ainsi de payer les droits de douane du port de Nantes.



Departement de la Loire Inférieure.
Commune de Rozé.

Plan dressé par le sous-préfet pour être joint à la permission de bâtir, et de l'alignement de l'ensemble fait par deux propriétaires voisins des lieux d'habitation, Rozé, le 29 Mars 1877.

Les pavés ou vi' pavés sont indiqués par les lettres H, O, I, K, L, M, N, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Le terrain délimité par les lettres A, B, C, D, E appartient aux demandeurs.

Le terrain délimité par les lettres F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z appartient aux demandeurs.

Le terrain délimité par les lettres A, B, C, D, E appartient aux demandeurs.

Le terrain délimité par les lettres F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z appartient aux demandeurs.

Le terrain délimité par les lettres A, B, C, D, E appartient aux demandeurs.

Le terrain délimité par les lettres F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z appartient aux demandeurs.

Projet Place de la Rétention

Le grand plan d'urbanisation de Trentemoult fut adopté par la municipalité le 6/6/1851. Y figurent les mesures concernant les voies de desserte et celles relatives à l'intérieur du village.

La première voie de desserte construite a été la digue, devenue le Quai Surcouf ; elle s'est faite en même temps que le pont du Seil et a dû être terminée en 1858 ; sa largeur était de 8 mètres. Signalons à son propos une particularité : les murs servant à la soutenir ayant été construits sur des terrains vendus à des particuliers, ceux-ci pouvaient s'en servir "pour y apposer les édifices qu'ils voudraient y élever après avoir soldé à la Commune la valeur de ces murs". Cette digue s'arrêtait à la hauteur de l'actuelle pizzeria.

Entre 1860 et 1863, un deuxième quai fut construit ; il s'arrêtait rue Barban. Le coût des travaux avait été estimé à 10.000 F. La dernière partie du quai, s'étendant de la Rue Barban à la Place des Filets, a été réalisée entre 1885 et 1888.

Mais il n'y avait pas que les quais ! dès 1856, le remblaiement du Courtil-Brisset était demandé (c'est-à-dire la Rue Jouneau, la Place Levoyer et la Rue Raymond Soulas) et les travaux confiés à un dénommé Porcher.

Il ne faut pas oublier que le niveau des terrains était très bas - à peu près celui de la partie non remblayée de Beau Rivage - et qu'il a fallu tout mettre à niveau avec la nouvelle digue.

C'est également à cette époque que l'ouverture des Rues Chauvelon (Marcel Lacroix), Châtelet (Paul Ploquin), Plymouth (Soulas), de la Vallée (Roiné) et du Port fut décidée. Il a fallu procéder à des expropriations. Avec des propriétaires conciliants, des arrangements amiables purent être conclus rapidement ;

pour d'autres, il a fallu tenter des procès.

Ces travaux n'ont pas été sans conséquences pour l'intérieur du village ; des ruelles se sont trouvées en contrebas et il a fallu les réhausser, notamment la Rue Toussaint (Pierre Douillard), la Place Major, la Rue Lancelot (Rue de la Douane). Les habitants de l'époque avaient le sens du civisme et participaient aux travaux.

L'aménagement de l'intérieur du village fit l'objet de nombreuses discussions mais, en définitive, il n'y eut pas de changements spectaculaires. Cependant, il y a un point sur lequel les habitants, familiers des crues, n'ont pas cédé : c'est la destruction des perrons destinés à permettre l'accostage des barques qui étaient envisagée pour l'élargissement des Rues Aguesse et Pascal.

De nouvelles rues avaient été prévues mais n'ont pas été réalisées :

- ➔ la Rue Ertaud, qui devait aller jusqu'à la rue Roiné, s'est arrêtée Rue Pierre Douillard ;
- ➔ la Rue Prudent devait relier la Rue Boju à la Place Courtil Brisset (Levoyer) ; elle est restée coupée à la hauteur de la Place Lebert par une remise transformée en maison d'habitation il y a quelques années ;
- ➔ la Rue Laurendel devait joindre la Rue Pascal à la Rue Laurent (Contant) car, à l'époque, la Rue Barban s'arrêtait Place Lebert ;

Des ruelles ont été supprimées :

- ➔ Briet, parallèle à la rue Bessac, elle a été rachetée par les riverains.
- ➔ Boju, ruelle qui aboutissait place Courtil-Brisset
- ➔ Jagué, ruelle reliant l'actuelle Rue Henri Briand à la Rue Barban.

Par contre, à la demande des Trentemousins, une nouvelle place a été créée : la Place Lebert qui permettait un débouché de la Rue Barban sur la Place Courtil-Brisset. Les habitants, ayant donné le terrain nécessaire et participant aux travaux, avaient décidé de la dénommer Place de la Réunion. Il est bien dommage que cette appellation n'ait pas été conservée en souvenir du consensus des riverains.

Enfin, les habitants qui avaient abandonné les "communs" afin de financer le pont du Seil, se sont aperçus qu'il n'y avait plus de prés permettant le séchage des filets ; ils ont alors demandé le rachat de deux parcelles qui constituent maintenant la Place des Filets.

Par la suite, des travaux d'embellissement et d'aménagement ont été réalisés, vers 1890. Des caniveaux ont été installés à l'intérieur des ruelles ; ils ont existé jusqu'à la restauration du village.

Les platanes de la Place des Filets datent de cette époque, d'autres avaient été plantés sur les quais mais, trop encombrants, ils furent abattus.

La dénomination des rues a varié depuis le 19^e siècle et, en annexe, une liste est donnée des anciennes appellations. La plupart portent encore le nom d'une famille qui y résidait ;

quelquefois, quand il s'agissait d'une famille nombreuse, le prénom seulement.

Jusqu'à la dernière guerre, une caractéristique trentemousine était que les habitants se connaissaient entre eux mais ignoraient le nom des rues. Quand un "étranger" cherchait une rue, on lui disait : "*dites-nous qui vous cherchez et on va vous dire où "il reste"*".

On peut regretter que certaines rues, qui avaient des noms constituant des repères géographiques ou historiques, aient été débaptisées tels la Place Courtil-Brisset (Place Levoyer), la Rue du Chatelet (Rue Paul Ploquin), la Rue de la Vallée (Rue Roiné) ... ;

En conclusion, on peut dire que si les environs de Trentemoult ont spectaculairement changé, le cœur du village est resté le même bien que ces dernières années il y ait eu des menaces de bulldozers ! si nos ancêtres revenaient, nombre d'entre eux retrouveraient leur maison peut-être modifiée mais encore debout. Trentemoult tient bon et c'est tant mieux. Au cours des siècles, les Trentemousins ont toujours tenu tête à ceux qui voulaient imposer leur joug.

Il faut souhaiter qu'il en soit toujours ainsi !

SUZANNE BRIAND

ANNEXE

PLACES ET RUES AYANT CHANGE DE NOM

	NOUVELLE APPELLATION	ANCIENNE APPELLATION
Places		
	Levoyer	Courtil-Brisset
	Jean Bart	de la Chapelle
	Lebert	de la Réunion
Rues	Bardin	Cabasse
	Boissard	Jean Bart
	Briand	Athanase
	de la Californie	des Couëts
	Chauvelon	Codet
	de la Douane	Lancelot
	Douillard (Gabriel)	Zacharie
	Douillard (Pierre)	Toussaint
	Jouneau	Courtil-Brisset
	Labbé	Scholastique
	Lacroix	Chauvelon
	Ploquin	Châtelet
	Roiné	de la Vallée
	Soulas	Plymouth

RUES QUI NE FIGURENT PAS AU PLAN

Aubin	une partie de la Rue Contant
Bouin	Grand'Rue - Rue Cloatre
Bourgeois	Courtil-Brisset à Peillac
Chéreau	Roiné à Place Levoyer
Fruneau	Ollive à Raymond Soulas
Greloux	Sables Oré à Grand'Rue
Grenadier	Rouaud à Grand'Rue
Lazare	Moreau à Douane
Le Coq	L'Hermitte
Leroi	Ertaud à Bessac
Marchais	Vallin à Cloatre
Passerelle	Aguesse à Raymond Soulas
Rouaud	partie de la rue Bardin (probablement)

DES REZEENS DU 15^E SIECLE

ON EST TOUJOURS CURIEUX DE RETROUVER DES ANCETRES ET, POUR LA GRANDE MAJORITÉ DES REZÉENS D'AUJOURD'HUI, IL FAUT SOUVENT ALLER LOIN OU, EN TOUT CAS, VOIR EN D'AUTRES COMMUNES OU DÉPARTEMENTS. Il y a pourtant encore des habitants de notre ville dont les aïeux vivaient ici au Moyen-Age. Il m'a paru intéressant de constituer une liste des personnes citées, habitants ou propriétaires, au 15^e siècle, dans les actes parvenus jusqu'à nous. Ceux-ci ne concernent qu'un nombre restreint de villages, ceux surtout qui relevaient directement de la vicomté (Pont-Rousseau, le Port au Blé, la Blordière). Je n'ai pu attribuer un domicile à tous, alors, dans ces cas-là, j'ai mentionné la terre en leur possession.

Les noms de celles-ci sont souvent connus aujourd'hui par des noms de rues. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas. Alors, je vais y remédier. Manche-Folle se situe entre la rue du Château de Rezé et la rue Maurice Utrillo, la Challonière correspond au Château de Rezé, la Bourderie se situe en face de l'immeuble Le Corbusier, à l'est de la rue Théodore Brosseau, l'Héard est devenu le Léard, le Chesne de la Chaussée se situe à la rencontre de la rue Henri Barbusse et de la rue Victor Hugo. La Motte à Pelouailles est le nom complet du lieu-dit la Motte, toujours connu (le Chêne Gala).

On remarquera les prénoms, en particulier l'abondance des Jehan. Guille est un diminutif de Guillaume. On notera, d'ailleurs, combien les diminutifs sont utilisés (Perrin, Perrot, Moricet, Collas, Georget, Michau, Yvonnet, Jamet, Eonnet, Gillet, Louiset). Des prénoms aujourd'hui strictement masculins sont portés par des femmes (Philippe, Hillaire). D'un acte à l'autre, et souvent même dans un même acte,

l'orthographe des noms varie. Ainsi, on peut constater que Fresneau, Fruneau, Furneau, Fruyneau, Frouyneau valent pour une même famille. Certains prénoms ont disparu ou ne sont plus connus que comme noms de famille, ainsi pour Macé, dont on a une version féminine Macée au siècle précédent, ainsi aussi pour Morin prénom attribué à des enfants de teint sombre (noir comme un Maure).

Les Rezéens d'origine étrangère sont encore rares. Toutefois, on note les noms Frizon et Le Flamant qui témoignent des échanges maritimes avec l'Europe du Nord. On enregistre aussi deux noms de famille bas breton avec Guillaume Tréguier et Prigent Le Bloay. Le premier est seigneur de la Trocardière, le second est très certainement Prigent Le Bloaz, la forme francisée Blois est attestée au 15^e siècle. Cette personne qui demeurait au Port-au-Blé y possédait des vignes lui provenant de sa femme.

Beaucoup de noms cités apparaissent dans la microtoponymie locale (les champs Renaudin, l'Île Macé, l'Esnaudière, etc.) mais, parfois, ils sont bien dissimulés. J'en veux pour preuve le Port-au-Blé. On trouve le Port es Bloaitz en 1459 et 1495, le Port es Bloaiz en 1459, 1494 et 1495 et le Port aux Bloaiz ou aux Bloaitz en 1486 et 1494, le Port au Bloy en 1474, 1493 et 1495. Au siècle suivant, on a le Port au Bloëtz en 1535, puis le nom évolue. L'appellation le Port au Blé apparaît en 1570, forme concurrencée par le Port au Bled jusqu'à la fin du 19^e siècle. La présence de la famille Le Bloay ou Le Bloaz au 15^e en ce lieu ne laisse guère planer de doute. Le toponyme est construit avec un nom de famille et non en rapport avec la céréale. Mais, pour trouver cela sans document à l'appui, c'était bien difficile.

M. KERVAREC

<i>Noms</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Domicile</i>	<i>Terres</i>
Agaisse ou Agaice	Jehan	Pont-Rousseau	
Agaisse	Perrin		Manche-Folle
Artaud	Denys		
Berault	Jacques		
Bernard			Manche-Folle
Bernier	Thomas	Pont-Rousseau	
Berthelot	Michel		Bois de Rezé
Binet	Moricet		Bois de Rezé
Bonnet		Pont-Rousseau	
Boscheteau	Georges	Port au Blé	
Boucheteau		Classerie	
Bouscheteau	Moricet		
Bouëxeau ou Boëxeau	Jehan	Pont-Rousseau	
Bourdais	Jehanne	Blordière	
Bourdon	Nicolas ou Collas	Bourg	
Brenart	Lorens	Morinière	
Brossard ou Brossart	Georget		Bois Cocquelin
Brossard	Guille		Bois Cocquelin
Brossard	Hémery	Pont-Rousseau	
Brossard	Jacques	Pont-Rousseau	
Brossard	Jehan	Pont-Rousseau	
Brossard	Pierre		Ile des Chevaliers
Callet	Macé		Challonière
Chartreau ou Chatereau	Anthoine	Pont-Rousseau	
Challonière (de la)	Olive	Challonière (château)	
Château	Jacques	Pont-Rousseau	
Chèze (de la)	Marguerite		La Motte à Pelouailles
Clergeault		Pont-Rousseau	
Clergeault	Jehan	Blordière	
Clergeault	Jehanne	Ile des Chevaliers	
Couillaud ou Caillaud	Guille	Mauperthuis	
Couillaud	Olivier		Ile des Chevaliers
Dany	Denys		Bourderie
Dany	Guille		Morinière
Dany	Michau		Challonière
Dejoye			
Delacourt	Hervé	Pont-Rousseau	
Delalande	Jehan	Bourg	
Delamotte ou de la Mote	Georget	Pont-Rousseau	

<i>Noms</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Domicile</i>	<i>Terres</i>
Delamotte	Jehan	Pont Rousseau	
Delavallaye	O.	Pont Rousseau	
Delayre ou De Lère	Moricet	Pont Rousseau	
Denielle	Jehanne	La Blanche	
Denys	Estienne		Bois de Rezé
Derval	Jehan	Pont Rousseau	
Desgas	Jehan		Ile des Chevaliers
Dromeillay	Perrot	Pont Rousseau	
Drouet	Clément	Grand'haie	
Dutay	Laurent	Pont Rousseau	
Dutay	Olive ep. Leporcher	Pont Rousseau	
Dutaye	Guille	Pont Rousseau	
Ernault	Ambroys		Challonière
Ernault	Perrin	Bourg	
Ertaud	Bertrand	Blordière	
Esdelin	Bertrand		Bois de Rezé
Esnaud	Jehan	Esnaudière	
Ferand		Pont Rousseau	
Fremonneau	Mathurin		
Fremonneau	Pierre	Pont Rousseau	
Fromoneau	Guille	Pont Rousseau	
Fromoneau	Jehan	Blordière	
Frizon	Pierre		Bois de Rezé
Fruyneau ou Furneau	Pierre	Blordière	
Fresneau	Guille		L'Héard
Fresneau ou Frouyneau	Perot	Pont Rousseau	
Fruneau	Micheau		Ile des Chevaliers
Gait	Allain	Pont Rousseau	
Gait	Guille	Pont Rousseau	
Garen	Perot	Pont Rousseau	
Garreau	Ymbert		Bois de Rezé
Garreau	Yvonnet		Challonière
Gaultier	Perot		Port au Blé
Gautier	Perot		Ile des Chevaliers
Gerault	Guille		Bois de Rezé
Girard	Allain	Pont Rousseau	
Girard ou Girart	Micheau	Port au Blé	
Girardeau			Ile des Chevaliers
Girardeau	Guille		Bois de Rezé

<i>Noms</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Domicile</i>	<i>Terres</i>
Girault	Jehan	Bourg	
Georgette ou Gorgecte	Estienne		L'Héard
Gorgette	Jehan		L'Héard
Gouy	Martin	Pont-Rousseau	
Gredas	Jehan	Pont-Rousseau	
Gredas	Michel	Pont-Rousseau	
Guerin	Jehan	Pont-Rousseau	
Haren	Perot	Port au Blé	
Haugalle	Macé	Blordière	
Haugalle	Phles ép. Olive	Blordière	
Heaumé	Gilles	Pont-Rousseau	
Hébert	Jehan	Grand'haie	
Hégron	Simon	Pont St Martin	Jaguère
Herbert	Denis		
Heurtin ou Hurtin	François		Ile des Chevaliers
Heurtin	Perrot	Pont-Rousseau	
Hillaireau	Thomas		Bois de Rezé
Hodo ou Hodon	Guille	Mauperthuis	
Hodo	Jehan	Port au Blé	
Hougot	Jehan	Blordière	
Hougot	Laurens		Bois de Rezé
Houx (du)	Jehan sgr de Badl		Pont Rousseau
Huet	Jehan	Pont Rousseau	
Huet	Thomasse ep. Jehan H.	Pont Rousseau	
Hureau	Jamet		Ile des Chevaliers
Hureau	Mille ép. Jehannin	Pont Rousseau	
Hureau	Thomas	Pont Rousseau	
Jehannin	Jehan	Pont Rousseau	
Jourdan	Guille	Blordière	
Landaz ou Landais	Jehan	Pont Rousseau	
Lambert ou Lambart	Guille	Pont Rousseau	
Le Bloay	Pregent	Port au BLé	
Le Flamant	Guille		Haut Landreau
Le Flamant	Estiene		Haut Landreau
Le Flamant	Jehan	Mauperthuis	
Le Flamant	Symonne ep. Jehan	Mauperthuis	
Le Febvre	Jehan		Challonière
Le Febvre	Pierre	Mauperthuis	

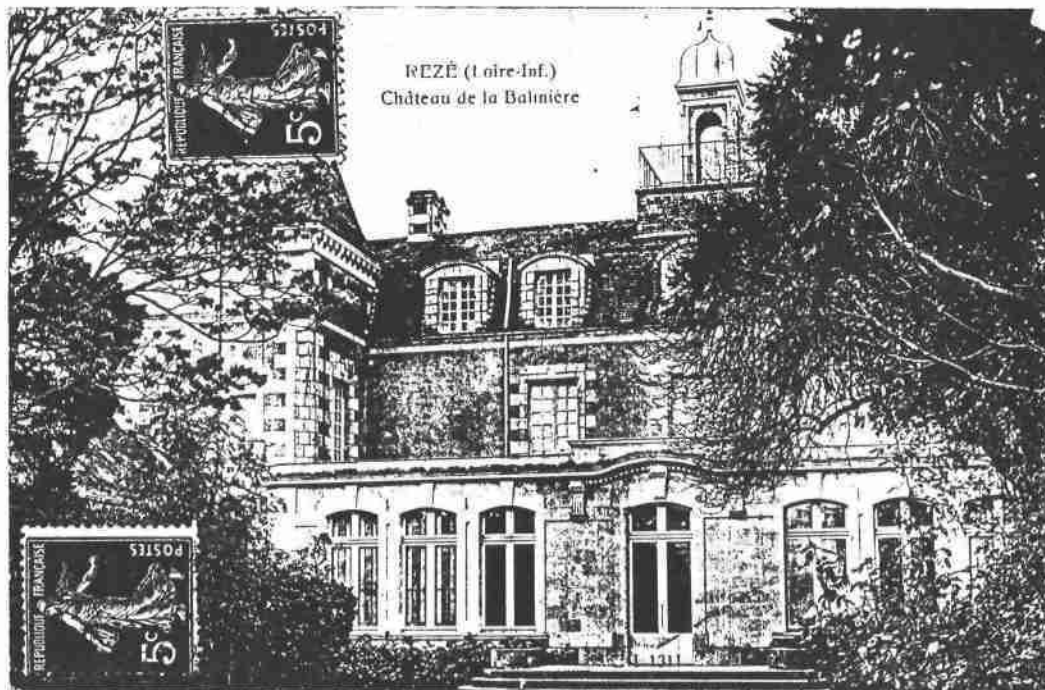
<i>Noms</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Domicile</i>	<i>Terres</i>
Lefeuve	Jehan	Pont Rousseau	
Lefeuve	Jehanne	Pont Rousseau	
Lefeuve	Lucas		Bois de Rezé
Lefevre		<i>Not.</i> Pont Rousseau	
Le Maigre	Gillet	Blordière	
Lemercier	Guille	Bourg	
Lemercier	Regnault		Bois de Rezé
Lemoine	Guille	Pont Rousseau	
Lepaige	Jehan		Chesne de la Chaussée
Le Paintour	Yvonnet sgt		
Leporcher	Jehan	Pont Rousseau	
Le Roux	Jehan	Pont Rousseau	
Lespervier sgr Launay	Robert		Manche Folle
Loairet ou Lauret	Eonnet	Pont Rousseau	
Lomelin	Jehanne	Port au Blé	
Lorans ou Laurens	Olivier not.	Pont Rousseau	
Mabillays	Guille	Pont Rousseau	
Macé	Guillaume	Pont Rousseau	
Macé	Estiene	Port au Blé	
Macé	Jehan		L'Héard
Macé	Michel		Ile des Chevaliers
Macé	Morice	Port au Blé	
Maillart	Georget	Haut Landreau	
Marchenay dit Myral	Jehan		Bois de Rezé
Marteaux dit Pinteau	Jehan		Challonière
Marteaux	Morin	Port au Blé	
Marteaux	Symon	Pont Rousseau	
Matraz	Guille		Challonière
Menuet	Guillemette ep. Delacourt	Pont Rousseau	
Mesnager	Robin <i>Not.</i>	Pont Rousseau	
Mochon	Estienne		L'Héard
Moreau	Jehan		L'Héard
Moreau	Michel	Pont Rousseau	
Morin	Jehan	Port au Blé	
Moulmier	Gillet		Bois de Rezé
Olive	Anthoine	Blordière	
Olive	Estienne	Blordière	
Olive	Guille	Blordière	

<i>Noms</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Domicile</i>	<i>Terres</i>
Olive	François	Blordière	
Olive	Jehan	Blordière	
Ollivier ou Olivier	Bertrand	Mauperthuis	
Ollivier	Philippe ep. Moulner		Bois de Rezé
Ordonneau	Bertrand	Mauperthuis	
Pairaud	Georges	Bourg	
Pairault	Jehan	Bourg	
Pergeline	Jehan	Blordière	
Perigault	Hervé	Blordière	
Perigault	Hillaire ép. Clergeau	Blordière	
Perigault	Jehan	Blordière	
Philippe ou Phelippes	Jehan <i>Not.</i>		
Philippe	Michel	Port au Blé	
Philippe	Perrot	Port au Blé	
Potereau	Jehan	Pont Rousseau	
Prampart	Jehan	Port au Blé	
Prodhomme	Thomas	Blordière	
Puese	Estienne	Pont Rousseau	
Raffin	Guille		Ile des Chevaliers
Raoul	Olivier		Ile des Chevaliers
Regnard	Simon		
Regnaudin	Jehan		Challonière
Regnault	Guille		Ile des Chevaliers
Ricourt (de)	Louiset (prêtre)		Pont Rousseau
Robin	Jehan (not.)		
Robin	Thomas		Challonière
Rogays	Jehan		Challonière
Rolart	Jehan <i>Not.</i>		
Rouillé	Jehan		
Rousseau ou Rouxeau	Hillaire ép. Lefeuvre		Bois de Rezé
Salligot ou Saligot	Colas	Bourg	
Salligot	Marcel		Bois de Rezé
Salligot	Ollivier		Bois de Rezé
Sanson, Sansson, Sanxon	Bertrand	Pont Rousseau	
Sanson	Jehan	Port au Blé	
Sorin	Olivier	Mauperthuis	
Telo	Olivier	Pont Rousseau	
Touzé	Clément	Pont St Martin	Jaguère
Tréguier	Guille	Trocardière	
Villandier	Pierre	La Blanche	

LES CHATEAUX A REZE

Un livre va raconter l'histoire du "*Château de Rezé*". Le fait qu'une cité ait été construite à sa place et porte le nom du château fantôme peut prêter à confusion, c'est pourquoi nous nous proposons d'écrire quelques articles concernant les demeures qui, sur notre commune, ont pu porter le nom de "Château".

Le Château de Rezé avait été construit avec l'autorisation de Louis XIV, en remerciement des services rendus par la famille de Monti, ancienne noblesse d'épée. Le roi avait en même temps érigé la vicomté de Rezé en comté. Les Monti possédaient déjà deux hôtels particuliers à Nantes : l'un d'eux fait, avec l'Hôtel Rosmadec, partie de la Mairie de Nantes, l'autre situé rue Fénelon a été démoli en 1943 par les bombardements, il était à l'emplacement actuel de l'école des Beaux Arts. A côté de ce château du XVII^e siècle, de pur style classique, Rezé comptait à la veille de la Révolution (1), une quinzaine de "châteaux", ce terme désignant en langage courant des "maisons nobles", "logis", "domaines ruraux", "manoirs", "villas", "folies" ... La Balinière et la Classerie font partie de cette dernière catégorie.



(1) M. KERVAREC - LA "RÉVOLUTION ET L'EMPIRE"

M.J. Charriot-Guillet dans son livre "Les Folies Nantaises" écrit : *"au XVIII^e siècle tout gentilhomme qui a quelque position se doit de posséder un hôtel particulier ou un ensemble de rapport en ville et au moins un "château" à la campagne"*.

La ville de Nantes avait vu, de 1700 à 1766, le nombre de ses habitants passer de 40.000 à 80.000. C'était un des plus grands ports français ayant accès vers la Bretagne, l'Anjou et le Poitou et doté d'une route fluviale, d'Orléans à la mer. Il devait la plus grande partie de sa richesse au commerce colonial : la traite des noirs et l'exploitation des possessions à Saint Domingue d'où provenaient le café, l'indigo, le coton, le sucre ; un peu de commerce avec l'Océan Indien ; la course. De plus il avait le statut de port franc pour les importations en Europe.

Le corps des négociants et armateurs nantais était composé d'environ 300 membres, souvent apparentés ou associés comme par exemple Ducoudray et Bourgaud. Riches et instruits, ils aspiraient à remplacer l'ancienne noblesse, achetaient des titres, des armoiries ; les maires et échevins sollicitaient des charges ; conseillers secrétaires du roi ... ces bourgeois cultivés lisaient les oeuvres des philosophes Diderot, Voltaire, Rousseau ; avec la "Nouvelle Héloïse" ils se mirent à rêver de vie champêtre, de mélancolie et de solitude, de jardins fleuris, de plantes exotiques, de maisons de campagne où l'on va se détendre l'été et oublier les soucis du négoce. Ces belles demeures sont-elles baptisées "folies" pour les fortunes excessives qu'à coûté leur construction ? pour les fêtes fastueuses qui s'y sont déroulées ? ou pour l'étymologie latine : folia signifie feuille et évoque les luxuriants parcs et jardins ? peut-être pour toutes ces raisons à la fois ! Les folies sont situées non loin de Nantes car on s'y rendait en carrosse. Elles se caractérisent par une architecture sobre, des volumes simples, réguliers et en longueur, reflet des immeubles construits dans la ville de Nantes réaménagée par les architectes Ceineray puis Crucy.

LA CLASSERIE

fut propriété des Mesneut (1600) de Claude du Breil (1679), puis de Le Meignen (1). Elle appartenait à la veille de la Révolution à Etienne Mabille des Granges, issu d'une famille de fonctionnaires royaux originaire de Bouzillé en Anjou. La maison de campagne de la Classerie est constituée d'un bâtiment central prolongé par deux ailes. Le corps de logis comprend une travée centrale avancée encadrée de pilastres à refends, surmontée d'un fronton triangulaire.



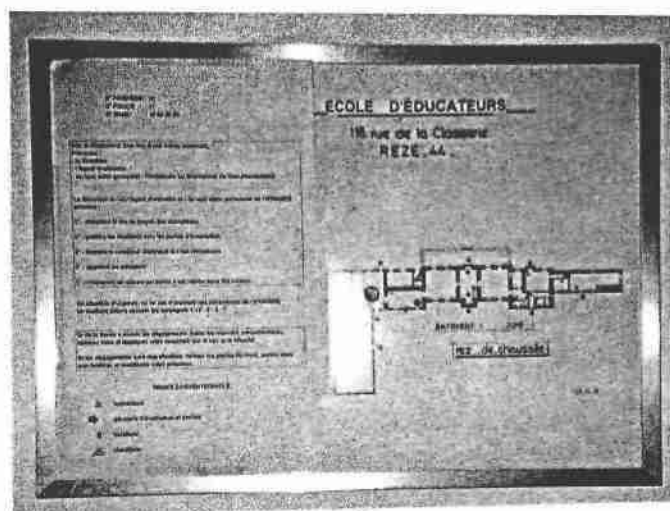
(1) VELASQUE

Cette travée centrale est ornée sur la façade postérieure de motifs sculptés : corbeilles de fleurs, instruments de jardinier. La porte d'entrée s'ouvre sur un perron de granit où l'on accède par quelques marches. De part et d'autre de larges baies vitrées rectangulaires s'ordonnent symétriquement, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage. Sur la toiture en ardoise s'élèvent des lucarnes surmontées d'un fronton triangulaire et de hautes cheminées en briques coiffées d'un pot à feu. Les ailes dans le prolongement du bâtiment répètent la composition centrale avec une hauteur moindre. Les différents matériaux de construction produisent un agréable jeu de couleurs, le blanc du tuffeau choisi pour la travée centrale ressort sur les tons de rose et de gris des soubassements en granit et de la maçonnerie en moëllons de pays recouverte d'un enduit de chaux grasse et de sable de Loire.

A l'intérieur (1), les pièces bien aménagées étaient agréables à vivre. Au rez-de-chaussée, on accédait au salon par trois grandes portes en chêne à deux battants au-dessus desquelles se trouvaient des attiques. La pièce était tapissée de toile de perse, des vases de faïence remplis de fleurs trônaient sur la cheminée de marbre encadrée de deux grands tableaux, des fauteuils permettaient de s'asseoir près de l'âtre. Des chenêts argentés retenaient les bûches. Ailleurs, on pouvait se divertir autour de tables de jeu "à piquet, à tritrac", s'allonger sur une bergère ... La salle à manger était tapissée de "moire blanche et rouge", deux buffets en bois de noyer étaient placés "dans les encoignures à l'opposite de la cheminée en marbre" ornée de trumeau en glaces ..." sur un des dits buffets se trouve un cabinet complet en porcelaine fine". Des ornements décoratifs en plâtre occupaient la partie supérieure des portes, des motifs représentant les attributs du jardinier : arrosoir, pelle et faucille.

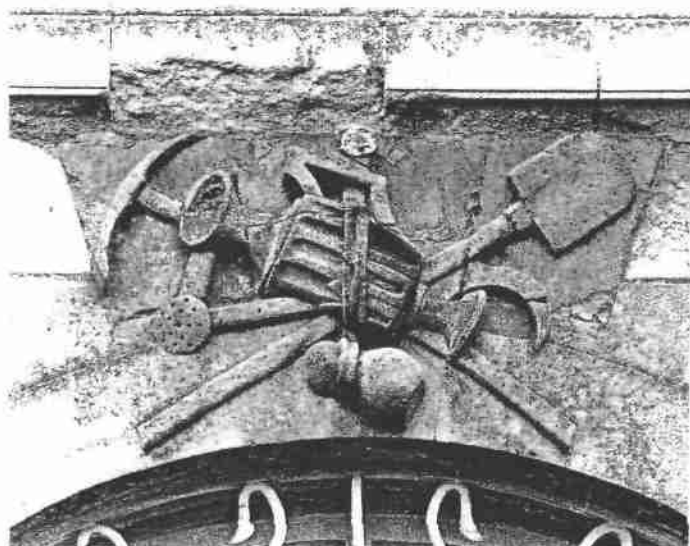
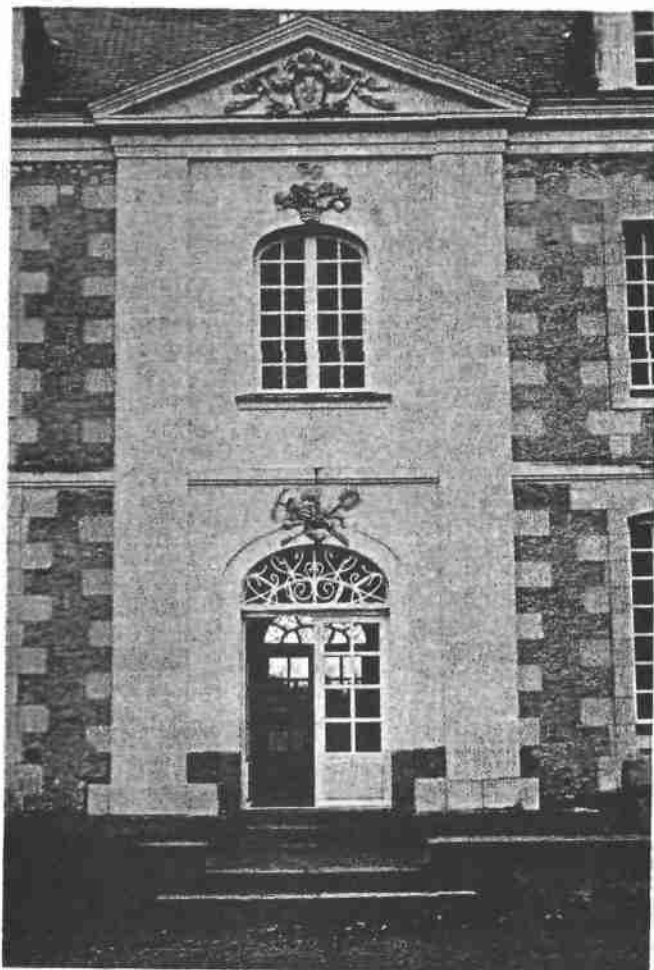
Tout le mur de la pièce autour de la cheminée était recouvert de "boissure". Quatre tables de sapin pouvant recevoir chacune huit couverts étaient disposées dans cette salle à manger.

A l'office sur une grande table à deux tréteaux étaient disposés le service de table de porcelaine fine, les plateaux et verres à pied et à liqueurs ... Dans la cuisine, la cheminée et les fourneaux, une commode à trois tiroirs, une grande table de 7 pieds de long sur 2 de large et 3 pouces d'épaisseur, deux bancs et tout un arsenal de tournebroche, pincettes, chaudrons en cuivre ... tourtière, balance ... La laverie où l'on lavait la vaisselle contenait un égouttoir dans l'évier et accueillait les pots, plats, marmites ... On pouvait se rendre aux lieux d'aisance et au jardin par un petit corridor.



PLAN ACTUEL DU CHATEAU

(1) UNE DESCRIPTION PRÉCISE EST FAITE EN 1793 LORSQUE LA CLASSERIE FUT DÉTRUITE PAR LES RÉVOLUTIONNAIRES
ARCHIVES MUNICIPALES



LA CLASSERIE : LA TRAVÉE CENTRALE COTÉ JARDIN ET LES DÉTAILS ARCHITECTURAUX. LE POT À FEU SUR UNE CHEMINÉE.

Au premier étage, on comptait dix chambres, les plus belles étaient meublées de deux armoires en acajou et de lits à "baldaquin" ou à "la polonaise" dont les garnitures de rideaux étaient assorties aux tapisseries des murs en papier velouté bleu et aux tentures en moire dans les mêmes teintes. Les lits étaient garnis de paillasses, de couettes, traversins et couvertures. Dans les chambres du personnel, on signale simplement une paillasse et une couette - posés à même le sol ? - Un escalier de bois conduisait au grenier.

Les "folies" étaient donc confortables, magnifiquement meublées, ombragées d'arbres imposants, d'espèces rares, ramenés par les capitaines au long cours : cèdres du Liban, séquoias, pins parasols, cyprès chauves ... fleuries de magnolias, de camélias, de rhododendrons acclimatés par des botanistes tels que François Bonamy. Les plantes fragiles étaient cultivées dans des serres, des orangeries permettaient aux citronniers et orangers d'affronter les rigueurs de l'hiver.



VUE DU PARC

La Révolution bouleversa la vie et la fortune des négociants nantais (1). Le Comité révolutionnaire ayant pour mission de dresser la liste des suspects et de les faire arrêter fut formé en septembre 1793 ; il demandait l'"incarcération de tous les négociants riches et de tous les gens d'esprit que l'opinion publique désigne comme suspects". Etienne Mabilley des Granges (1) , âgé de 83 ans, fut accusé d'avoir "*utilisé sa maison de campagne comme lieu de retraite aux insurgés.*"

(1) LES BOURGEOIS NANTAIS ET LA TERREUR. AMI DE REZÉ N° 17 - H. PROUST
ET (") VOYAGE À PARIS DES 132 NANTAIS. EMILE GABORY.

Voyons le récit qui en est fait dans le rapport de la municipalité (1) : *"Le lundi 26 août dernier, la force armée s'y porta et dès l'instant de son arrivée elle obligea la vieille domestique nommée Georgette Deniaud, âgée de 75 ans, d'ouvrir portes et fenêtres et de leur donner à boire ; ensuite l'officier commandant ordonna à cette vieille domestique d'aller prévenir son maître, mais à la barrière du pont Rousseau, elle fut arrêtée et conduite au bon pasteur d'où elle put sortir le lendemain à la requête de son maître" ... "Le mardi 27 au matin, la trompette de la ville annonce un arrêté de la municipalité par lequel les propriétaires étaient engagés à suivre la force armée afin de laisser leurs maisons et effets. Le fils du citoyen (Jean Clair Mabile) était de garde au poste avancé sur la route de Paris. A la descente de la garde, il se transporte à la municipalité pour y obtenir un permis de sortie" ... l'officier de permanence Langlas le lui refuse et la maison fut livrée au pillage et aux flammes ... "Malheur qui ne serait peut-être point arrivé si on avait voulu réfléchir ... si oui ou non le sacrifice de cette maison était nécessaire au service de l'Etat."*

Tout a brûlé : le pressoir et le cellier d'où perte de la prochaine récolte des vendanges, l'écurie, l'étable, la chambre du jardinier, le *"grenier servant de fanerie"* contenait 20 charretées de foin ; le grain : froment et avoine, le hangar ... et la totalité de la basse-cour.

"Cette maison était presque neuve et une des plus belles du lieu". Le préjudice est estimé 80.000 livres.

Jean Clair Mabile des Granges n'en fut pas quitte pour cela avec la Révolution, il fut incarcéré. Il avait pourtant *"obéi aux lois émanées de la Convention tant par le paiement de ses contributions que par l'exactitude à faire son service de garde national"*, mais il était qualifié de *"rentier"* et à ce titre il fit partie des 132 Nantais que le Comité révolutionnaire envoya à Paris pour y être jugés par un Tribunal révolutionnaire inflexible. Ils quittèrent Nantes le 27 novembre 1793, sous la pluie, par des routes défoncées, ils n'avaient pas eu le loisir de se munir de couvertures et de vêtements chauds. Mabile des Granges fit tout le voyage en sabots. Les accusés arrivèrent à Paris le 16 janvier 1794 puis ils attendirent cinq mois pour être jugés. Plusieurs étaient morts, le procès des 94 survivants dura six semaines. La chute de Robespierre le 9 thermidor (27 juillet) leur sauva la vie.

Nous retrouvons J.C. Mabile des Granges en 1803 nommé au Conseil municipal par le Préfet en même temps que Joseph de Monti, J.B. Ertaud étant maire. Il fait partie du *"Conseil de fabrique"*, organisme gérant la paroisse, en 1804 il figure toujours sur les registres comme *"rentier"* avec 400 livres de revenu. Il siégera jusqu'au 28 février 1813 sous la municipalité J.François Ertaud.

La Classerie fut revendue en 1924 au Commandant Banal, un ancien commandant du dernier bateau école à voile désarmé à Saint Nazaire cette année là. En 1940, la Classerie fut réquisitionnée par les Allemands qui y venaient au repos avant de remonter au front, M. Banal dû loger dans une dépendance où habitait autrefois son jardinier.

L'occupation des châteaux par les Allemands a causé de tels dommages, leur remise en état après la guerre nécessitait de telles dépenses que les propriétaires faute de pouvoir subvenir à leur entretien ont préféré les vendre. Le château de la Classerie a été acheté en 1958 par l'Association Espérance Sport. Actuellement, il abrite l'Ecole d'Educateurs Spécialisés.

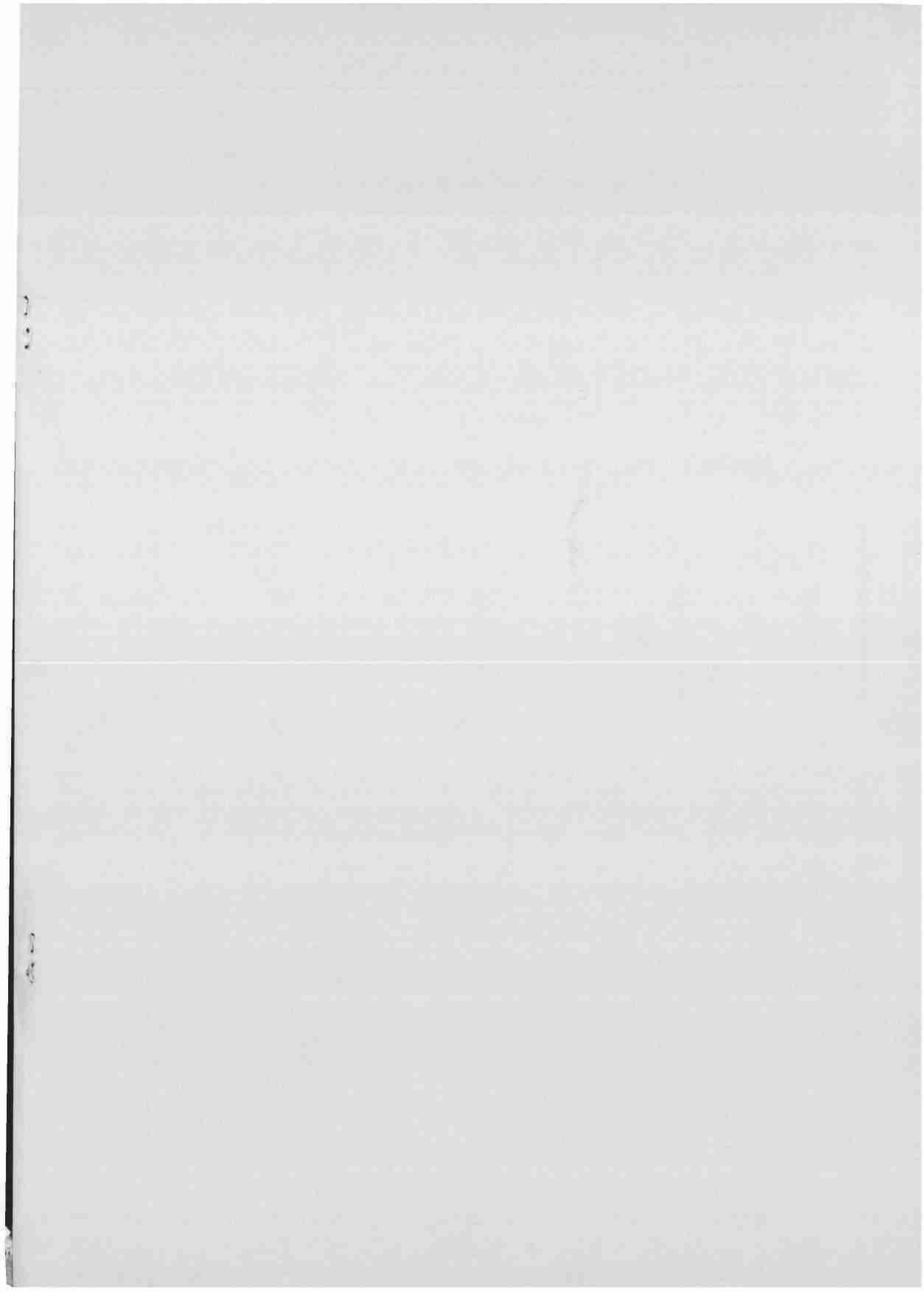
H. PROUST - L. BIRON.

(1) ARCHIVES MUNICIPALES

INFORMATION

Pour recevoir gratuitement les bulletins "*l'Ami de Rezé*", adhérez à l'Association des Amis de Rezé — CCP 4323.74 F - Nantes.

Cotisations pour l'année 1997 : 50 F et 20 F pour les scolaires. Ces bulletins, ainsi que les livres sur l'Histoire de Rezé déjà publiés, sont en vente au siège de l'Association (Archives de Rezé — Hôtel Grignon Dumoulin — 44403 Rezé Cédex.)



6500 115